



LES
RENCONTRES DES
ÉDITEURS PUBLICS
2016
Actes des rencontres



Troisièmes Rencontres des Éditeurs Publics

16 juin 2016

INTRODUCTION

Accueil de Bertrand MUNCH, Directeur de l'information légale et administrative



Première table ronde : Démocratie participative / gouvernement ouvert : quels impacts pour l'édition publique ?

Programme de la table ronde

Animée par M. Thomas SAINT-AUBIN, Responsable du pôle stratégie à la DILA

M. Serge BOSSINI, Directeur de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au Développement durable, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

M. Christian LEYRIT, Président de la Commission nationale du débat public

M. Claude PÉNICAND, Directeur de la stratégie, de l'international et de la valorisation, Institut national de l'information géographique et forestière

M. Pierre-Louis ROLLE, Co-organisateur d'Open Democracy Now



Les citoyens vivent dans un monde où l'information devient un élément vital pour comprendre et agir. La puissance publique est au cœur de la production et de la circulation de l'information. Il s'agit donc de fournir rapidement l'information publique à l'utilisateur et le citoyen.

Concernant la production de l'information, les usagers demandent à être impliqués, à pouvoir participer à son élaboration tant par l'intermédiaire des outils de la démocratie participative que la mise en place d'un gouvernement ouvert. La place du débat public est ainsi renouvelée.

Le développement de la participation de nos co-citoyens au processus d'élaboration de la loi (cf. loi [République numérique](#)) ou à la construction du service public (co-design des services publics numériques, crowdsourcing) oblige à repenser la façon dont les éditeurs publics prennent en compte cette implication du citoyen. Cela prend la forme tant par l'ouverture d'espaces collaboratifs sur les sites internet publics, par la mise à disposition et l'enrichissement collaboratif des données, par l'utilisation des réseaux sociaux ou par la prise en compte des avis des citoyens dans la production éditoriale à l'exemple de la collection Doc en poche de La Documentation française.

Présentation

Christian LEYRIT, Commission nationale du débat public

Le 26 juin les 900 000 électeurs de Loire-Atlantique vont devoir se prononcer sur le projet de transfert de l'aéroport Nantes Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes.

La Commission a mis en place un [site](#) rassemblant les informations éclairant leur choix. Elle a réalisé rapidement celui-ci dans un délai très contraint sous la forme d'un document le plus clair et le plus objectif possible. Pour cela, elle a organisé des rencontres avec tous les acteurs favorables ou défavorables au projet et compilé tous les éléments du dossier nécessaires à sa bonne compréhension. Ainsi, il y a eu une réunion plénière le 23 mai à Nantes de 9h à 20h et une égalité absolue entre les temps impartis pour les « pour » et les « contre ». Pour que les citoyens se fassent leur opinion ont été choisis six arguments clés favorables ou défavorables présentés sous la forme d'un tableau. Des liens suivent vers une sélection de 12 sites internet favorables et 12 sites défavorables au projet ainsi que les sites de l'État, des maîtres d'ouvrage et des commissions d'experts.

Le site est en Responsive design, accessible à tous et a un bon niveau de sécurisation (conseils de l'ANSSI et utilisation des services d'Akamai), de nombreux graphiques illustrent le projet, des menus dépliants permettent une navigation aisée, les internautes peuvent obtenir la définition des mots clés nécessaires à la compréhension du débat.

La Commission créée en 1995 est une autorité administrative indépendante depuis 2002 de 25 personnes. Elle veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques.

La démocratie participative est là pour apporter un plus à la démocratie représentative, mais elle n'est pas là pour la remplacer.

D'après tous les sondages que nous avons pu réaliser, on assiste à une crispation dans le débat public : il faut donc faire en sorte que les citoyens soient plus entendus. Il s'agit donc de donner plus la parole aux citoyens, car il y a une attente forte du public pour participer au débat public.

Serge BOSSINI, Commissariat général au Développement durable

Il y a eu un [débat public pour la COP 21](#) en juin 2015 avant la conférence de Paris en décembre et cette pratique du débat est intégrée dans l'action du Commissariat. Pour la COP 21, le débat public a eu un rôle important dans le cadrage des décisions prises lors du sommet pour signer l'accord de Paris.

Les gens expriment leurs préoccupations et c'est à la sphère publique d'essayer de les prendre en considération.

Notre ministre, Ségolène Royal, en a fait un leitmotiv comme « participation dans l'action » du ministère de la part des citoyens.

Dans la suite de la COP21, l'initiative « 100 projets pour le climat » a pour objectif d'accélérer l'émergence d'initiatives citoyennes pour lutter contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'un exercice de démocratie participative permettant de concrétiser les 100 solutions les plus innovantes à travers le monde en s'appuyant sur la richesse des débats de la Conférence Paris-Climat. Du 22 avril au 6 juin, les internautes du monde entier ont été invités à déposer leurs projets sur le site trilingue (français, anglais et espagnol) 100projetspourleclimat.gouv.fr. Le vote sur les 600 projets déposés au niveau mondial dure un mois du 6 juin au 6 juillet. Il y a déjà près de 30 000 votes¹. A l'issue de la campagne de vote des internautes, les 100 projets ayant récolté le plus de voix seront désignés lauréats par Ségolène Royal. Ils bénéficieront d'un accompagnement et d'une valorisation jusqu'à la COP22 qui aura lieu en novembre 2016 à Marrakech.

Il s'agit d'être à l'écoute des usagers / citoyens. Les administrations envoient de l'information mais il est difficile de répondre et d'analyser les réponses.

La société a changé. Avant, il y avait un problème d'accès à l'information maintenant le public est sevré d'information. Le travail sur l'Open Data et sur la transparence permet de mettre à disposition énormément d'informations. Il y a donc trop d'informations. L'acteur public doit conduire un travail de curation de l'information et aider le citoyen à se faire une opinion non biaisée. C'est un travail important. Il faut être fidèle aux mots employés.

Lorsque j'étais au SGMAP, un travail avec des ethnologues a été mené et il s'agissait de réaliser la réception du discours des personnes à propos de l'État. C'était des mots liés au corps, aux personnes et à des besoins d'action. Cela n'est pas perceptible avec un questionnaire de satisfaction mais dans une relation avec un citoyen 2.0.

Il s'agit donc d'éclairer le citoyen et d'interagir avec lui.

Pierre-Louis ROLLE, Open Democracy Now

Je contribue à cette table ronde en tant que représentant de la société civile investie dans le secteur des *civic tech* ou technologies citoyennes. Une définition *a minima* de la civic tech est « les technologies utilisées pour le bien public ». La définition plus

¹ Plus de 68 000 votes le 27 juin.

exhaustive pourrait être : rendre plus aisés la collaboration, la transparence, l'intelligence collective, la cartographie collaborative, le droit innovant, la participation et l'engagement citoyen grâce aux outils numériques.

[Open Democracy Now](#) est un collectif regroupant Etalab, des associations comme Open Law, DemocracyOS, République citoyenne et une société de l'économie sociale et solidaire Open Source Politics. L'ambition est de rassembler une communauté des développeurs, des administrations innovantes, des entreprises, des collectifs citoyens travaillant sur des projets innovants pour la démocratie : outils, démarches, chartes éthiques... Ces projets sont développés tout au long de l'année et connaissent des « accélérations » lors de hackathons tous les deux mois.

Il ne s'agit pas de réinventer la roue démocratique avec des outils numériques chacun dans notre coin. L'ambition est de fédérer ces projets très divers, et d'avancer collectivement en proposant des solutions concrètes répondant aux problèmes de la démocratie et de la participation citoyenne.

Un premier hackathon a été organisé au début d'année au Numa. C'était le premier rassemblement de la communauté. Cela a permis de débiter une cartographie des outils existants et de mettre en place des équipes de développement.

Un suivi est organisé tout au long de la démarche puis en avril un second hackathon s'est tenu, permettant de faire un point sur la poursuite du développement des projets initiés, de réfléchir sur la méthode et les valeurs associées aux démarches de consultation en ligne autour des principes d'éthique, de gouvernance et de transparence.

Il y a par exemple [Assembl](#) une solution de coproduction de textes ce qui permet d'avoir un texte consensuel final². Une autre solution est [Democracy OS](#) qui permet de prendre des décisions collectives.

Cet exemple est une bonne illustration de l'importance de l'open source, c'est à dire le code libre, modifiable et partageable, dans toute démarche *civic tech*. Cette plateforme est d'apparence très simple : elle présente sur une interface une liste de questions pour lesquelles l'utilisateur peut proposer des arguments ou voter. Les internautes votent pour chacun des arguments ce qui permet aux questions de remonter dans la liste.

Ce logiciel libre a été créé d'abord en Argentine en 2012. Il a été ensuite utilisé principalement en Amérique latine, puis aux États-Unis et une communauté s'est formée en France pour le promouvoir. DemocracyOS est maintenant utilisé par quelques collectivités locales, notamment Nanterre et Paris. À chaque fois, le logiciel, libre, a été modifié selon les besoins de chacune des organisations et les modifications, financées ou développées bénévolement, sont redistribuées à la communauté.

Un troisième hackathon a été organisé en juin à la Fondation Mozilla et le suivant sera à la Mairie du 18ème arrondissement les 16-17-18 septembre 2016.

L'objet final est de présenter ces projets en novembre lors du Paris Open Source Summit et puis en décembre lors du hackathon international du Sommet Mondial du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert à Paris. Un des objectifs du hackathon lors du PGO est de

² Voir aussi <http://blunove.com/nos-services/intelligence-collective/>

présenter une boîte à outil pour les citoyens et les administrations et plus précisément un référentiel d'outils.

Cette problématique de visibilité des outils existants n'existe pas que pour l'Etat, le collectif Nuit Debout, par exemple, se pose aussi la question de savoir comment prendre des arbitrages avec un très grand nombre de parties prenantes. Leur commission numérique s'est déplacée à Open Democracy Now et a travaillé toute une journée avec les agents d'Etalab et de la DINSIC à établir un premier travail de catalogage. C'était une collaboration plutôt inattendue !

Claude PÉNICAND, IGN

Beaucoup de politiques publiques et, par voie de conséquence, de décisions publiques sont liées au territoire. Pour éclairer la définition de ces politiques, appuyer leur mise en œuvre ou contrôler leur efficacité, les autorités publiques doivent disposer de données descriptives du territoire dont la véracité, la précision et l'homogénéité pour refléter justement le territoire soient maîtrisées. La mission de l'IGN est d'organiser la collecte, l'entretien et la publication de ces données de référence.

Pour que le citoyen puisse être consulté sur les politiques et les décisions publiques considérées, il faut qu'il ait lui-aussi accès à cette connaissance du territoire, des phénomènes qui s'y produisent et de leur évolution. C'est pourquoi, l'IGN a mis en place le site Géoportail.gouv.fr qui permet à tout citoyen de consulter gratuitement l'ensemble des informations de référence disponibles à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, c'est plus de 120 couches d'informations, produites par l'IGN ou par d'autres organismes publics, qui sont consultables en ligne via cette plateforme, et qui peuvent être superposées et confrontées aisément. En outre, ces informations sont non seulement accessibles au travers d'un guichet unique mais elles sont aussi rendues compréhensibles par un citoyen non spécialiste grâce à un effort éditorial particulier pour lequel les géographes de l'IGN ont mis au point depuis plusieurs siècles une forme essentielle et bien éprouvée de porté à connaissance, les cartes, dont le savoir-faire est désormais transposé dans les représentations numériques à l'écran.

Depuis son ouverture en 2006, l'utilisation croissante de ce site montre qu'il répond à une forte attente. Il recueille aujourd'hui 4,2 millions de visites mensuelles, supporte en moyenne 99 000 000 requêtes par jour (ce sont les opérations élémentaires que font les utilisateurs pour consulter une donnée), permet de délivrer 48 téraoctets de données par mois, et alimente en flux de données en ligne plus de 3200 applications tierces. Cela en fait un des sites les plus consultés (de façon directe ou indirecte) de l'administration.

Depuis peu, le champ de publication s'élargit encore pour associer les informations réglementaires qui sont liées au territoire. En partenariat avec la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), l'IGN a ainsi mis en place le [Géoportail de l'urbanisme](#) qui s'appuie sur la même infrastructure technique et qui va permettre de consulter tous les plans locaux d'urbanisme ainsi que toutes les informations liées aux servitudes. Il sera donc possible de croiser les zonages liés à ces réglementations avec la description du territoire qu'ils concernent.

Au-delà de sa propre information, il importe également au citoyen de s'assurer que son environnement est correctement décrit, et ce afin que les décisions publiques soient prises en parfaite connaissance de cause. Le citoyen souhaite donc pouvoir agir sur le contenu des données lorsqu'il s'aperçoit d'un défaut d'actualité ou d'exhaustivité. C'est une opportunité pour l'IGN qui doit entretenir un volume conséquent de données et qui peut ainsi bénéficier d'un effort partagé avec les usagers pour tenir à jour ou enrichir ses bases de données. L'IGN a donc mis en place des outils qui permettent au citoyen et plus généralement aux usagers des données de signaler ou d'intégrer des évolutions au niveau des informations publiées. Ils constituent un [espace collaboratif](#).

Pour que cette démarche soit efficace, il s'agit de solliciter chaque type de contributeur sur des données dont il peut appréhender et maîtriser la complexité à son niveau. L'IGN a ainsi été amené à distinguer deux niveaux de contribution :

- d'une part, la contribution de personnes relativement spécialisées dans un domaine d'information particulier et qui constituent des communautés de confiance, telles que les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) qui aident l'IGN à renseigner les chemins de desserte forestière ou bien encore les mairies qui aident l'institut à renseigner les adresses. C'est que l'on appelle le *community sourcing* ;
- et d'autre part, la contribution du citoyen lambda qui fait remonter des alertes sur les données et dont la contribution nécessite d'être contrôlée avant d'être intégrée aux bases de référence nationales. C'est ce que l'on appelle le *crowdsourcing*.

Actuellement, l'IGN est en train de mettre en place une approche mixte pour la [Base adresse nationale](#) (BAN) qui regroupe les efforts de l'IGN, de La Poste, du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), et de l'association OpenStreetMap. Cette dernière dispose d'une grande expérience dans le domaine du *crowdsourcing* et s'occupe de cette dimension du projet tandis que l'IGN coordonne les contributions en matière de *community sourcing*.

Question : La [loi du 27 décembre 2012](#) a promulgué le principe de la participation du public aux décisions en matière d'environnement. Quelle est la place du CNDP ainsi qu'à propos des conférences citoyennes et du [droit européen d'initiative citoyenne](#) ?

Christian LEYRIT, Commission nationale du débat public

La CNDP a été désignée en tant que personnalité qualifiée pour la rédaction de la synthèse des observations du public lors des consultations portant des textes réglementaires du MEEM.

La CNDP a pu constater par les différents sondages qu'elle a organisés ou par d'autres que les Français sont peu satisfaits. Depuis dix, vingt, trente ans, les citoyens ont le sentiment qu'ils ne sont pas écoutés. Il y a eu l'exemple de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes mais cela peut être aussi celui des déchets radioactifs. Les oppositions sont de plus en plus radicales.

Il y a un besoin de démocratie environnementale. Les citoyens ne veulent plus donner un quitus au législateur et aux pouvoirs publics. Le droit à la participation est reconnu dans la Constitution avec l'intégration de la Charte de l'environnement de 2004. Cependant, 75% des Français pensent que le débat public ne sert à rien. Ils invoquent notamment le poids des lobbys. Il y a donc une perte de confiance.

Le débat public, d'un autre côté, provoque un sentiment de perte de pouvoir pour les décideurs politiques. Cependant, le débat public apporte un plus.

Il existe un manque de confiance envers l'État : les institutions, la parole publique.

Les conférences citoyennes sont des outils intéressants qu'il faut développer.

Il s'agit de recueillir les avis des Français en les informant, en les laissant réfléchir pour ensuite donner un avis motivé.

Par exemple pour le [débat public](#) concernant la création d'un stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne³, une conférence citoyenne comprenant 17 personnes a rendu un document qui a été jugé très pertinent par l'A

Les citoyens formés et informés peuvent apporter un éclairage pertinent.

C'est une des raisons pour lesquelles le CNDP et le SGMAP ont renouvelé la formule avec la création d'[ateliers citoyens](#) qui ont ainsi démarré en février 2016 avec l'ouverture sur les données personnelles de santé. Dans le premier cas, cela a été fait avec 17 personnes.

Il existe une attente très forte des citoyens pour participer.

On peut ainsi le voir avec la synthèse des débats sur le projet de loi sur la République numérique qui a montré l'implication de 21 330 personnes.

Il n'y a pas pour l'instant de suite mais le parlement a fait une demande à ce propos.

Les Français souhaitent de la transparence et de la loyauté. C'est pourquoi c'est aux autorités administratives indépendantes de se charger de cela et non pas l'État ou des entreprises privées.

Il s'agit de rendre la décision légitime aux yeux des citoyens. C'est un élément absolument fondamental. Le dialogue avec les citoyens est un gain de temps, et non pas une perte de temps.

³ Voir aussi <https://www.debatpublic.fr/projet-cigeo-creation-dun-stockage-reversible-profond-dechets-radioactifs-meusehaute-marne>

Serge BOSSINI, Commissariat général au Développement durable

Il existe donc un enjeu de changement pour l'État. C'est au cœur du processus d'innovation du Commissariat.

Il s'agit de retrouver de la légitimité au sein de l'administration publique. Cela est très difficile à faire entendre au sein de celle-ci, car pour la loi c'est déjà vrai.

Il faut avoir un regard décalé. C'est un travail très compliqué pour l'administration.

Prenons l'exemple du travail sur la récidive. Il s'agit de travailler sur le sens de la peine. Il faut rendre la décision de justice pour qu'elle soit comprise par le condamné et qu'il n'y ait pas de nouveaux délits. On doit accepter son sentiment d'injustice sinon il y a un dysfonctionnement du système judiciaire.

Cette question traverse toute l'administration de l'environnement.

Le zèle de la procédure ne provoque pas le bon résultat. Il existe une incompréhension du citoyen. On assiste à un changement d'attitude de la société.

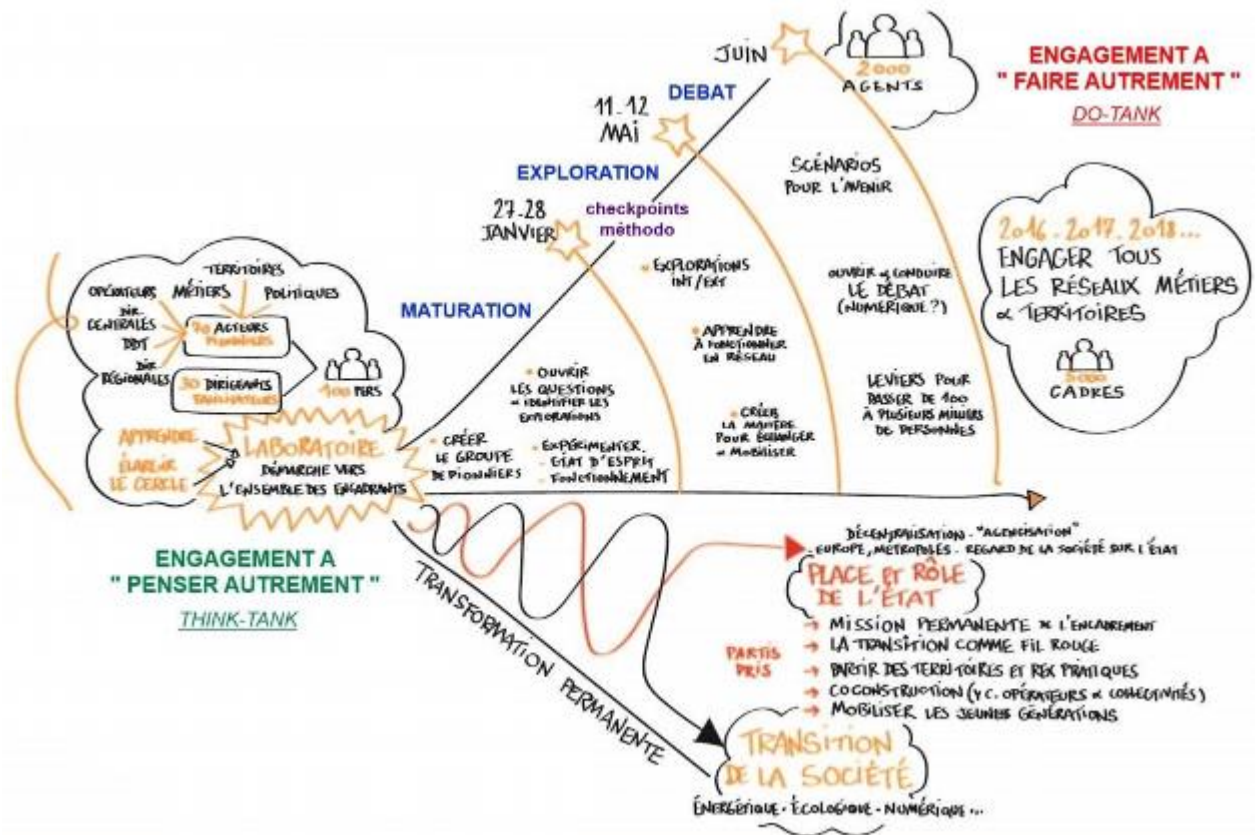
Cela devient donc un problème professionnel interne aux fonctionnaires.

Le ministère de l'environnement a ainsi lancé la démarche « culture transition » s'inscrivant dans un contexte de transformations profondes de la société et de la sphère publique. Il s'agit d'inventer et de partager une culture professionnelle qui permette à l'État de jouer avec efficacité et lisibilité son rôle dans la transition écologique et énergétique mais également numérique et sociétale et de redonner ainsi du sens l'action collective, tout en renouvelant le fonctionnement de son administration au service des territoires et des citoyens. Cette démarche de réflexion et d'exploration a été engagée fin 2015 et se déroulera tout au long de l'année 2016.

Elle est fondée sur la coconstruction et la rencontre avec d'autres acteurs de l'État et mobilise une centaine de cadres, représentatifs de la diversité des ministères. Il s'agit donc de pionniers pour une expérimentation sur 6 mois. Le but est d'arriver à progresser collectivement.

On peut avoir l'impression de perdre du pouvoir pour faire respecter la loi.

Voici le schéma de la démarche.



C'est une nouvelle façon de manager les équipes. On donne 20 jours par trimestre pour utiliser d'autres méthodes.

Il s'agit de faire un pas de côté, de dédramatiser, de trouver de la légitimité et d'avoir vu sa décision être bien comprise.

Question : Au-delà de la participation des citoyens au processus de prise de décision publique, la stratégie numérique de la France et ses engagements au titre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) consistent notamment à impliquer la société civile directement à la co-construction du service public. Comment l'IGN intègre-t-il cette dimension nouvelle dans sa stratégie?

Claude PÉNICAND, IGN

L'ambition de la France en matière de gouvernement ouvert est de rénover la relation entre l'État et les citoyens, de même qu'entre l'État et les entreprises, et d'utiliser les technologies pour plus d'efficacité et de transparence. Le plan d'action national pour la période 2015-2017 prévoit plusieurs axes dans lesquels l'IGN s'inscrit pleinement.

Il y a bien sûr un axe sur le porté à connaissance et le rendre compte, ainsi qu'un axe sur la consultation et la coproduction de l'action publique que nous avons déjà évoqués à l'occasion de la question précédente, au travers du site Géoportail.gouv.fr et des démarches collaboratives de type *community sourcing* et *crowdsourcing*.

Il y a également un axe sur le partage des ressources numériques utiles à l'innovation économique et sociale. Dans ce domaine, l'IGN mène plusieurs actions :

- l'institut s'inscrit tout d'abord dans la logique de l'État plateforme. Il s'agit de permettre à un citoyen ou une entreprise de s'adresser, pour ses démarches administratives, à un guichet numérique unique qui fédère de façon transparente la contribution des différents services publics concernés et qui permet de chaîner différentes étapes afin de procurer à l'utilisateur une réponse de façon simple. Pour ce faire, l'IGN développe des services numériques de base tels que l'interface [API Carto](#) qui permet d'intégrer ses données géographiques au sein de différentes procédures administratives en vue de les simplifier. Ce mécanisme a par exemple été utilisé par [FranceAgrimer](#) pour la procédure [Vitiplantation](#) ;
- au-delà des services traditionnels de l'administration, l'IGN s'emploie également à rendre ses données plus directement utilisables pour l'aide à la décision publique ainsi que pour le développement d'applications par les acteurs économiques. Cela passe d'abord par le fait de proposer des services applicatifs génériques tels que le calcul automatique d'une carte des zones répondant à un critère particulier, ce que l'on appelle une carte isochrone, ou bien des services plus élaborés comme le service « [Remonter le temps](#) » qui permet de suivre l'évolution d'une zone à différentes dates d'observation ;
- cela passe aussi par une aide apportée aux start-up et aux PME innovantes qui souhaitent intégrer les données et les services génériques de l'IGN dans des applications plus spécialisées. Pour ce faire, l'IGN a mis en place, en partenariat avec le pôle de compétitivité Cap Digital, le programme d'accélération de projets de géoservices « [IGNfab](#) ». Les projets sélectionnés bénéficient d'une aide gratuite sous la forme de temps consacré par les spécialistes de l'IGN pour co-développer la solution que la PME commercialisera ensuite. Ce dispositif est aussi l'occasion de transférer des résultats de recherche de l'IGN. Par exemple, dans le cadre d'un appel à projets sur la prévention des risques et le changement climatique, l'IGN a mis en place un partenariat avec la société Delair-Tech pour lui permettre d'industrialiser une caméra de précision pour drone qui a été conçue par l'institut. Il s'agit plus généralement d'une démarche d'open innovation qui permet à l'IGN de profiter de l'agilité des acteurs économiques pour répondre plus vite et plus largement aux enjeux de la société auxquels les données et les services de l'institut peuvent contribuer à répondre.

Il y a par ailleurs un axe sur la poursuite de l'ouverture de l'administration. A ce titre, l'IGN a engagé très tôt une démarche d'ouverture de ses données : depuis 2009, toutes ses données sont gratuites pour la recherche et l'enseignement, depuis 2011 l'ensemble des couches de données du référentiel à grande échelle (RGE) sont gratuites pour les missions de service public à caractère non commercial, et différentes données sont régulièrement mises en licence ouverte pour tous (open data), telles que par exemple les données Contour IRIS en 2015. Les données ne sont pas encore toutes gratuites pour les acteurs économiques car il faut du temps pour faire évoluer le modèle économique de l'institut sans compromettre sa capacité à entretenir les données. Mais des mécanismes de licences originaux ont été conçus pour ne pas brider l'innovation des PME et des

startups: un mécanisme de double, actuellement expérimenté pour la Base adresse national, permet un usage gratuit sous réserve de repartage de données de même type ou des données dérivées, ou bien encore un coût de licence proportionnel à l'intensité d'usage permet aux startups de disposer de données très peu chères.

Enfin, le dernier axe concerne le gouvernement ouvert au service du climat et du développement durable. Avec ses données relatives au territoire et son programme d'open innovation, l'IGN est naturellement au cœur de cette ambition. L'IGN a d'ailleurs récemment reçu la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer qui a souligné que l'IGN avait ouvert la voie avec *IGNfab* et que l'ensemble des organismes qui constituent le réseau scientifique et technique du ministère allaient désormais monter en puissance ensemble avec la démarche [Green Tech verte](#) qu'elle a lancée.

Question : La société civile a deux grandes questions.

- **Quelles sont les compétences pour synthétiser les débats publics ?**
- **Quelles sont les infrastructures du débat public ?**

Est-ce à l'administration d'y répondre toute seule ou en coconstruction ?

Pierre-Louis ROLLE, Open Democracy Now

Il serait faux de nier qu'il n'y a pas d'enjeu technologique derrière la multiplication des débats publics, a fortiori via le numérique. Un des défis concrets auquel la *civic tech* doit répondre serait d'aider la CNDP à poser des questions encore plus complexes grâce à des outils encore plus accessibles pour tous les citoyens.

Une fois ce débat tenu, un autre défi est en effet celui de la production des synthèses de ces débats, de leur mémoire, et de la production des rapports afférents.

La question de l'infrastructure est connexe : quelle structure héberge le débat public, le code source des logiciels utilisés pour son traitement est-il transparent et enfin, qui réalise, indexe et héberge les comptes rendus des débats et sous quelles normes ?

Prenons deux exemples : la crise des taxis de Taïwan et la consultation du Projet de Loi République Numérique.

Pour faire vite, disons que Taïwan a connu une grande crise opposant Uber et les chauffeurs de taxi. Le ministère des transports a mis en place un processus de sortie de crise avec le mouvement citoyen *g0v* mené par Audrey Tang, qui a débuté par l'ouverture de toutes les données nécessaires au débat (transports publics, taxi, applications de taxi, courses individuelles et autres). Il y a eu des débats publics avec les syndicats de taxis, des associations, des citoyens. Avec le travail des « hackers » une cartographie des débats et des enjeux a été produite grâce au recours à des algorithmes d'intelligence artificielle. Un compromis entre Uber, le gouvernement, et les taxis a pu être atteint grâce à ce travail.

Pour le projet de République numérique, la plateforme de débat n'était pas Open source et pas prévue pour l'open data, « hackers » et Etalab ont quand même pu récupérer de

nombreuses métadonnées, notamment lors d'un événement à la Paillasse en décembre 2015. Il y a eu des milliers d'arguments et de votes déposés par 60 000 personnes lors de cette consultation. Le collectif Regards Citoyens a utilisé les métadonnées des votes et commentaires des débats pour montrer les relations entre utilisateurs et question, révélant ainsi une [cartographie des réseaux et lobbys](#) très intéressante.

Le point commun entre ces deux exemples est l'importance de la transparence dans les dispositifs technologiques mis en place pour le débat public. C'est le message que nous voulons transmettre à Open Democracy Now, dans une dynamique d'innovation ouverte. En plus de répondre à des exigences citoyennes de transparence du débat public, d'audit du code source pour s'assurer de la sincérité des plateformes, cette approche permet de concevoir des dispositifs garantissant une meilleure interopérabilité, une ouverture des données.

Face à l'émergence et à l'influence grandissante que prendront ces plateformes de débat, les questions de l'interopérabilité et des normes des verbatim et des archives des débats publics sont des défis facilités par le libre et l'open source.

Ces démarches peuvent également être très bénéfiques pour les administrations qui les portent, et agir comme de vrais moteurs de modernisation de l'action publique : elles nécessitent plus de transversalité entre les services impactés par la conception de l'outil, font se rencontrer des acteurs différents (associations, usagers, décideurs publics, entreprises...).

Conclusion – questions-réponses avec la salle

- Question pour la CNDP de Mme Marie-Christine ARMAIGNAC, Cheffe de mission, Contrôle Général économique et financier : Je suis d'accord avec l'intérêt de la démocratie participative, avec la transparence, avec la mise en place de nouveaux outils permettant cette transparence. Cependant, le média crée le message, il peut y avoir une instrumentalisation des conclusions. Faut-il donc orienter les réponses ? Qui est légitime ? Les experts pour former les citoyens éclairés ? Qui suscite les interrogations ? Ce ne peut pas être les outils. Est-ce les AAI ? Ont-elles apporté la preuve de leur usage ? Cela ne peut être qu'une piste d'avenir.

Réponse de la CNDP :

Le sujet est complexe. Un des éléments est que 90% des Français partagent le sentiment qu'il faut former les élites à l'écoute. C'est un écart qui est grandissant. Le Sénat veut supprimer 50 % des AAI dont la CNDP. Cependant, le ministère de l'Environnement va mettre d'ici la fin du mois en consultation le [projet d'ordonnance relatif à la démocratisation du dialogue environnemental](#) préparé en application de la loi Macron du 6 août 2015. Il élargit la participation du public aux décisions ayant un impact sur l'environnement. Ce projet d'ordonnance crée un droit d'initiative citoyenne pour les projets, mais aussi pour les projet de réforme relatif à une politique publique ayant un impact important sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». Soixante députés ou soixante sénateurs pourront aussi saisir la CNDP. Il étend les débats publics aux plans et programmes et crée un dispositif de conciliation par la CNDP.

Qui est légitime ? C'est une question difficile. Pour les citoyens, il est important que le débat soit loyal et transparent. Il ne faut pas faire de débat quand tout est déjà décidé, comme par exemple pour l'éolien en mer.

- Question pour l'IGN de Mme Véronique LEHIDEUX, directrice-adjointe de la DILA : Pour le géoportail, quelles sont les remontées d'information des utilisateurs, quelle est la boucle retour du citoyen ?

Réponse de l'IGN :

Il est essentiel que l'utilisateur n'ait pas l'impression que ses remontées d'information n'ont pas été prises en compte, même si cela doit prendre du temps pour contrôler et intégrer ses retours. Pour le citoyen ordinaire (cas du *crowdsourcing*), l'IGN a mis en place un dispositif de suivi qui le tient informé de la prise en compte et de la progression du traitement de ses informations, voire de leur rejet éventuel de façon motivée. Pour les partenaires plus spécialisés qui sont des contributeurs de confiance (cas du *community sourcing*), il est en outre essentiel que le temps de prise en compte des remontées d'information soit court afin de permettre au contributeur de bénéficier lui-même de ses retours (sous une forme mixée avec les données déjà disponibles), ce qui constitue une motivation pour continuer à faire des remontées. Pour ces utilisateurs, une mise à jour quotidienne des bases de données est mise à disposition.

Deuxième table ronde : Les mutations et perspectives de l'édition publique en sciences humaines et sociales

Programme de la table ronde

Animée par Mme Anne LATOURNERIE, Conseillère pour la stratégie numérique à la DILA

M. Emmanuel DÉSVEAUX, directeur des éditions de l'EHESS

Mme Emmanuelle CORNE, directrice des éditions de la Maison des sciences de l'homme

M. Thomas PARISOT, Responsable des relations avec les institutions, Cairn.info

M. François PACAUD, Responsable du service Hypothèses - Centre pour l'édition électronique ouverte / OpenEdition

M. Vincent WACKENHEIM, Chef de la mission « Débat public » à la DILA



Lorsque l'on parle d'édition scientifique, on pense à la diffusion de la science auprès de la communauté scientifique (chercheurs, universitaires, étudiants), à l'édition savante, à la communication des chercheurs entre eux. C'est évidemment important. Mais il y a aussi

un autre aspect dont on voudrait parler ici c'est de le cheminement de cette connaissance dans l'espace public au sens des Lumières, vers l'opinion publique, vers tout le monde : médiateurs, élus, responsables politiques. On s'est rendu compte sur des questions récentes, en matière écologique (autour de la Cob 21) ; éthique (réforme du mariage pour tous) ou sur les questions de Djihadisme et de laïcité, qu'il y avait une forte demande de circulation, transmission des connaissances en Sciences humaines et sociales. Nul doute que dans l'espace public, il y a un intérêt qui n'est plus limité à la science économique mais s'étend à l'ensemble des SHS.

Pour réfléchir en commun et lancer les débats, je suis heureuse d'accueillir 5 intervenants que je vais vous présenter.

Emmanuel DÉSVEAUX est Directeur d'études de l'EHESS, Directeur des Editions de l'EHESS

Les Éditions de l'EHESS sont une division importante de l'Ecole des hautes études en science sociales et se situent au cœur de son projet intellectuel. Elles ont pour mission de faire connaître et de diffuser, auprès de la communauté scientifique et d'un lectorat élargi, des recherches exigeantes et novatrices dans le domaine des sciences sociales.

Poursuivant la tradition expérimentale de l'Ecole, les Éditions de l'EHESS participent à l'exploration de nouveaux champs de savoirs, dans la pluralité des manières de faire, des terrains et des périodes qui organisent les sciences sociales. Elles accueillent ainsi les résultats de recherches inventives, qu'il s'agisse de premiers livres comme de recherches confirmées, conduites au sein de l'EHESS ou venant d'horizons différents, français et étrangers.

Riche d'un fonds constitué de 900 titres, les éditions s'enrichissent d'une trentaine de titres par an, (histoire, histoire de l'art, anthropologie, sociologie, économie, linguistique...). A côté d'une dizaine de collections, les éditions assurent l'édition 8 revues de rayonnement international qui contribuent à la circulation des débats et de l'actualité des sciences sociales (*Annales, l'Homme, Technique & Culture ; archives des sciences sociales des religions...*)

Directeur d'études de l'EHESS, Emmanuel DÉSVEAUX est Directeur des Editions de l'EHESS depuis 2013. Je ne m'étendrai pas sur l'activité scientifique personnelle d'Emmanuel DÉSVEAUX, mais je peux juste vous dire qu'il est anthropologue et **ethnologue**, a fondé en 2009 le LIAS centre de linguistique anthropologique et sociolinguistique au sein de **l'Institut Marcel MAUSS**. Il a aussi été directeur scientifique au musée du Quai Branly durant la phase de conception et de construction de l'établissement (2001-2006). Il est l'auteur de nombreuses publications (*Avant le genre. Triptyque d'anthropologie hardcore*, 2013, *Au-delà du structuralisme, six méditations sur Lévi-Strauss*, Ed. complexes, 2008 ; il a dirigé avec Michel de FORNEL, l'ouvrage *Faire des Sciences Sociales, Généraliser*, 2012). Il vient d'éditer et de préfacier « *De Montaigne à Montaigne* » de Claude Lévi-Strauss, à partir de deux conférences inédites, dont les transcriptions sont réunies dans ce livre.



Il nous présentera la politique éditoriale des éditions de l'EHESS et nous éclairera aussi sur ses choix en matière d'orientation numérique.

Emmanuelle CORNE, Directrice des Éditions MSH

Créée en 1963 par Fernand BRAUDEL, la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) est une fondation reconnue d'utilité publique. L'objectif originel de cette institution, qui a la différence de l'EHESS n'est pas une école, était de sortir du cadre universitaire traditionnel, afin de favoriser une recherche interdisciplinaire d'excellence en SHS et résolument ouverte sur l'international.

Institution originale dans le paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche, la FMSH a notamment comme fonction de valoriser la recherche et la diffusion des connaissances en SHS. Les Éditions de la MSH sont l'expression de la politique scientifique de la Fondation MSH, avec plus de 1 000 titres au catalogue, 26 collections, 18 revues (dont 14 en ligne). Au total, une vingtaine d'ouvrages nouveaux sont édités par an et 17 numéros de revues.

Aujourd'hui les Éditions de la MSH développent leurs activités dans le cadre de la réflexion et de l'action engagées par la Fondation pour s'adapter aux transformations profondes induites par les nouvelles technologies et en utiliser toutes les potentialités pour une circulation plus rapide et plus large de l'information scientifique et des résultats de la recherche.

Emmanuelle CORNE est directrice des éditions de la MSH depuis 2007 après y avoir été secrétaire d'édition et, avant, libraire au Musée de l'Homme. Elle nous expliquera la stratégie d'édition et de diffusion des Editions de la MSH aujourd'hui, le chemin parcouru ces dernières années et sa vision personnelle de la question de transfert des connaissances et de l'impact du numérique dans la valorisation des travaux de la recherche en SHS, question qui lui tient particulièrement à cœur.

Vincent Wackenheim, responsable de la mission Débat public, DILA

La DILA avec ses missions variées couvrant un champ d'action très vaste – information légale, information administrative, éditeur... – occupe depuis longtemps une place centrale, de passerelle, dans la relation administration-citoyen.

Au cœur de ses missions, héritées de la Documentation française et donc de la volonté de quelques hommes au sortir de la guerre, il y a sa mission d'éditeur. Dès l'origine de la Documentation française, il s'agissait en effet d'éclairer le gouvernement et les parlementaires sur le monde contemporain et d'éclairer l'opinion sur ce qui se passe du côté des politiques publiques, favoriser le cheminement de la connaissance dans l'espace public. L'ambition affichée reste forte aujourd'hui : la DILA favorise l'accès du citoyen à la vie publique et au débat public par l'édition et la diffusion de publications, la mise à disposition de documents et d'espaces de diffusion sur internet (cf. Décret 2010). Elle édite sous la marque *DF*, des ouvrages et revues pour son propre compte et pour le compte d'autres organismes publics partenaires. Éditeur, elle est à ce titre, comme dans



d'autres domaines, prestataire et ressource pour d'autres administrations. Elle s'est lancée depuis deux ans dans une politique d'édition numérique conséquente (dont la 1^{ère} phase s'est achevée en ce début d'année) et a l'ambition, dans une seconde phase, de construire une plateforme numérique d'édition publique pour elle-même, puis ouverte, dans un stade ultérieur, pour les administrations partenaires.

Vincent Wackenheim est responsable de la mission Débat public et de la mission action commerciale et gestion des ventes de la DILA depuis le 2012. Il avait rejoint la DILA fin 2010 d'abord sur une mission ponctuelle, puis comme responsable du département de la mercatique. Il a été précédemment libraire, Directeur des éditions Prat, puis Directeur général des Éditions du Rocher en 2006.

Il nous présentera la stratégie d'édition et de diffusion de la DILA et comment la DILA – à travers sa marque DF - aborde aujourd'hui cette question de transfert des connaissances au service des politiques publiques et du citoyen.

François Pacaud, Responsable du service *Hypothèses*, Portail *OpenEdition*

Le Cléo - Centre pour l'édition électronique ouverte - unité mixte de recherche soutenue notamment par l'EHESS, est la structure qui développe le portail *OpenEdition*, initiative publique à but non lucratif, soutenue par des institutions françaises de recherche et d'enseignement sup. *OpenEdition* comprend de 4 plateformes de ressources électroniques en SHS: *OpenEdition Books*, ***revues.org*** (accueillent aux 400 publications en ligne quasiment toutes en accès en texte intégral), *Hypothèses* et *Calenda*.

Créée en 2008, *Hypothèses* est une plateforme internationale de blogs scientifiques ouverte à toutes les disciplines des SHS. Exemple humanités numériques, elle accueille 3000 blogs, alimentés et gérés par 10 000 utilisateurs (chercheurs, doctorants, ingénieurs, documentalistes...). Librement accessibles, les contenus publiés sur *Hypothèses* se destinent à la communauté académique et, au-delà, au grand public. Ces carnets de recherche offrent une solution rapide et légère pour rendre compte régulièrement de recherche. (carnet de terrain, de fouille, carnet de bord d'un recherche collective en cours, blog de revue ou de livre...). On touche là à de nouvelles formes de production et de diffusion de contenus, *Hypothèses* accompagnant le travail de mise en forme et de valorisation des projets éditoriaux en mettant à disposition les fonctionnalisés souples d'un blog.

François Pacaud est responsable d'*hypothèses* depuis 2015, en ayant occupé avant différentes fonctions chez Cléo dont celle de chargé de valorisation éditoriale sur *Hypothèses*. Préalablement Directeur de *Plume !* - Réseau national de vulgarisation scientifique - il s'est engagé depuis longtemps en faveur du libre accès aux connaissances scientifiques.

Il nous expliquera les missions et le fonctionnement de la plateforme *Hypothèses* et nous donnera sa vision sur ces nouvelles pratiques de partage des connaissances scientifiques.

Thomas Parisot, responsable des relations institutionnelles, Cairn

Cairn.info est né en 2005 de la volonté de quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès) ayant en charge la publication et la diffusion de revues de SHS, d'unir leurs efforts pour améliorer leur présence sur l'Internet, et de proposer à d'autres acteurs souhaitant développer une version électronique de leurs publications, les outils techniques et commerciaux développés à cet effet. Le projet de Cairn, né d'abord pour et autour des revues en Sciences humaines et sociales, s'est ensuite étendu à d'autres publications de SHS.

Aujourd'hui Cairn diffuse près de 430 revues, d'éditeurs privés et publics (Presses de Sciences-Po, Éditions de l'EHESS, MSH, ENS Éditions, QUAÉ, des presses universitaires, la marque DF encore modestement) mais aussi plus de 5 000 ouvrages provenant des fonds d'une trentaine d'éditeurs. Plus de 800 institutions de l'espace francophone sont abonnées à un ou plusieurs bouquets de Cairn et 200 000 articles et chapitres y sont diffusés. Le modèle économique développé par Cairn fonctionne, dans un contexte plus difficile.

Fin connaisseur des nouveaux usages numériques dans le domaine des SHS, en France et à l'étranger, Thomas Parisot est responsable des relations institutionnelles de Cairn depuis 2008. Il avait occupé précédemment la fonction d'assistant marketing chez Cairn et, entre les deux, avait été ingénieur d'affaire chez Archimed (éditeur de logiciels de gestion de la connaissance) au sein d'un pôle « Culture et savoirs » spécialisé dans l'intégration de solutions informatiques pour les bibliothèques/médiathèques, archives et musées.

Thomas Parisot nous expliquera, à partir de l'exemple de la plateforme Cairn et ses réflexions comment la question du transfert des connaissances en SHS peut se poser aujourd'hui.

Emmanuel DÉSVEAUX, éditions de l'EHESS

L'activité éditoriale de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales répond à la vocation de l'institution, depuis la création de la VI^e section de l'École Pratique des Hautes Études en 1947 et possède déjà une longue tradition. La plupart des grands noms des intellectuels français (LÉVI-STRAUSS, LEROI-LADURIE, BOURDIEU, etc.) figurent à notre catalogue. Aujourd'hui, nous publions entre 15 et vingt livres par an, principalement dans trois collections, une d'érudition ("En temps et Lieux"), une d'intervention ("Cas de figure") et une disons plus pédagogique ("Audiographie") puisqu'il s'agit, à travers des petits livres d'entretiens ou la publication de conférences inédites, le tout assortie d'une solide introduction, de faire découvrir un auteur. À côté d'une dizaine de collections qui publient tous les ans de nouveaux volumes autour d'un thème (notamment *Enquêtes* et *Raisons pratiques*), les Éditions de l'EHESS⁴ assurent l'édition de huit revues de rayonnement international qui sont autant des revues de référence dans leur discipline respective, l'histoire, l'anthropologie et ou encore la

⁴ <http://www.editions.ehess.fr/>

sociologie (*Les Annales, L'Homme et Archives de sciences sociales des religions, Cahiers d'études africaines*).

Nous sommes soucieux de publier des textes qui, écrits par des spécialistes, ne s'adressent toutefois pas qu'aux seuls spécialistes. Nous exigeons beaucoup de nos auteurs afin qu'ils fassent des efforts en vue de ne pas se cantonner dans une écriture universitaire aride. Car nous considérons que les livres que nous publions sont aussi, à côté de l'enseignement, une des vitrines de l'EHESS. Par leurs biais, l'institution est présente dans toutes "les bonnes librairies" et c'est déjà pas mal. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous sommes diffusés par la SODIS.

La ligne éditoriale est celle de la critique. La philosophie de l'EHESS s'y reflète parfaitement : le rôle d'un chercheur est d'être avant tout un rôle intellectuel et non celui d'un expert.

Cela étant, on ne peut pas faire comme si les conditions même de l'édition (sinon celle même de la production) en sciences sociales n'avaient pas changé depuis une trentaine d'années. Le socle des ventes minimales d'un livre d'érudition se situait encore à 450 exemplaires il y a une vingtaine ans. Aujourd'hui, nous en sommes loin ! Il y a une érosion indiscutable. Comment l'expliquer ? Désaffection de la lecture, encombrement : trop de titres sont publiés chaque année, alors lequel choisir ? En plus les bibliothèques privées sont pleines. Les appartements sont de plus en plus petits. L'objet livre n'a plus l'attrait qu'il avait. On achète moins souvent de livres. On voit beaucoup moins d'étudiants avec un livre à la main qu'auparavant. La lecture a changé. La fonction critique, alimentée par la lecture de livres, a elle aussi, semble-t-il, diminué. Et puis bien sûr, il y a l'avènement du numérique. Lequel véhicule une grande illusion, celle de la gratuité.

Dans ces conditions, il serait déraisonnable de ne pas s'engager dans la production d'ouvrages numériques. C'est ce que nous faisons depuis quelques années déjà en collaboration avec Open Books Edition⁵, d'autant plus que L'EHESS est un des fondateurs avec le CNRS et l'université de Marseille de cet organisme dirigé par Marin Dacos et qui vise à assurer l'accès le plus large possible à la littérature scientifique par le biais d'Internet. Ce tournant numérique doit connaître une nouvelle impulsion prochainement car nous produirons nos propres livres numériques, grâce à l'adoption du protocole dit Métope (connu aussi sous l'appellation de chaîne de Caen) et, à la rentrée, l'ouverture d'un nouveau site sur lequel, justement, on pourra acheter directement les ouvrages numériques.

Cela étant, nous pensons qu'il ne faut pas abandonner la forme papier. On sait que la lecture est différente au format numérique et au format papier. Quoiqu'on en dise la lecture du papier est plus confortable, plus libre aussi. Et puis il faut se rendre à l'évidence que le livre, en tant qu'objet matériel, est un bien meilleur vecteur du capital de prestige que ne le sera jamais le fichier digital. Et c'est donc la forme papier qu'il faut renforcer. Il faut réapprendre aux nouvelles générations à lire dans des livres, et pas seulement sur des écrans. C'est mon intime conviction.

⁵ <http://books.openedition.org/editionsehess/>



Emmanuelle CORNE, éditions de la Maison des sciences de l'homme

Notre maison d'édition comprend 12 personnes, soit 9 emplois à temps plein. Il y a 5 personnes à temps complet qui sont des secrétaires de rédaction.

Nous publions 20 livres par an et 17 revues⁶. Nos éditions sont transdisciplinaires et reflètent notre activité multi-établissements. La création de notre maison remonte à 1977. Depuis, la recherche change. Historiquement, nous avons 28 collections et 18 titres de revues. Nous avons opéré un redéploiement et aujourd'hui, à l'image des changements dans la recherche, nous avons de nouvelles collections, 5, qui les reflètent. Nous avons 7 titres de revues en propre.

Il y a, par exemple, la collection *Le (bien) commun* qui s'adresse au grand public, aux universitaires et aux chercheurs, dont les ouvrages, fondés sur des enquêtes approfondies, offrent des analyses critiques sur les mécanismes, les logiques et les enjeux contemporains des constructions du (bien) commun. Ils relèvent les tensions entre société civile, ONG et État, par exemple.

La collection *Interventions* est pour un public plus large et propose des ouvrages rigoureux, exigeants, reposant sur des connaissances sérieusement éprouvées, rédigés dans un langage accessible et soucieux de faire progresser le débat public.

Il y a la revue *Socio* traitant de sociologie mais valorisant la pluridisciplinarité.

L'expertise pour la publication des ouvrages demande beaucoup de temps. On a effet 15 livres, plus 5 traductions et on reçoit 160 manuscrits. Le comité de lecture en rejette beaucoup. Il y a ensuite relecture de 40 manuscrits par des experts et seulement 15 parmi eux seront publiés.

Selon nous, le rôle d'une maison d'édition est de construire un catalogue, de sélectionner ses auteurs, de transformer les contenus et de les diffuser. Nous assurons une mission de service public. La qualité coûte cher en argent et en personnes. La diffusion est nécessaire. Il faut récolter de l'argent mais aussi être autosuffisant. Tous les livres sont risqués mais scientifiquement utiles. Il y a donc des injonctions contradictoires.

Avec le numérique, nous avons une offre variée de supports pour un seul titre.

Il s'agit donc de produire une seule fois un contenu pour le publier simultanément sous différentes formes.

On a constaté la convergence numérique. Tout le monde travaille avec un ordinateur. Les lecteurs sont outillés. Pour consolider les marges, il faut que les contenus soient disponibles à plusieurs endroits à la fois. Il faut publier au format papier, en PDF pour les ordinateurs, en ePub pour les smartphones et tablettes, et en HTML pour les étudiants. Plus on donne à voir, plus on donne envie, plus on donne à vendre. Nous utilisons la TEI-XML qui permet par la sémantisation des textes dans la chaîne de production éditoriale, une publication multi-supports.

⁶ <http://www.editions-msh.fr/>





François PACAUD, Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo)

Je suis responsable au sein du Cléo (Centre pour l'édition électronique ouverte) du service Hypothèses⁷ qui a été renommé « service blogging scientifique ». Le Cléo est la structure qui développe le portail OpenEdition, un ensemble de plateformes de ressources électroniques en sciences humaines et sociales : OpenEdition Books (les collections de livres), Revues.org (les revues), Calenda (les annonces d'événements) et Hypothèses (les carnets de recherche).

OpenEdition est une initiative publique à but non lucratif et le Cléo est placé sous la tutelle du CNRS, d'Aix-Marseille Université, de l'École des hautes études en sciences sociales et de l'Université d'Avignon. Son action s'inscrit par ailleurs dans le cadre des travaux de la Bibliothèque Scientifique Numérique et de DARIAH-EU. En 2012 le Cléo a reçu le label Equipex des Investissements d'avenir. Le Cléo est également labellisé Infrastructure de recherche.

Hypothèses pourrait être définie plus simplement comme un ensemble de blogs alimentés par des acteurs de la communauté académique des sciences et sociales – notamment des chercheurs - comprenant aussi des interactions avec le public. Ces blogs sont ancrés dans un contexte scientifique.

La création remonte à 2008.

Il y a environ 3 000 carnets de recherche dont environ 1 500 sont inscrits dans notre catalogue. Nous recevons de 5 à 10 candidatures par semaine. Il y a 10 000 utilisateurs (contributeurs). Il y a eu plus de 20 millions de visites en 2015. Il y a plus de 200 000 billets publiés (articles, annonces d'événements, photos, graphiques, ...).

Pour ouvrir un carnet de recherche il faut avoir un projet scientifique bien défini et un rattachement académique.

Nous nous occupons de la valorisation éditoriale et proposons un accompagnement en ligne. Nous assurons par ailleurs la pérennité et la citabilité des contenus, la stabilité et la sécurité de la plateforme, en travaillant au quotidien avec l'équipe informatique du Cléo.

Les spécificités sont :

- un espace de liberté éditoriale,
- des usages variés (bibliothécaires, chercheurs, doctorants),
- les atouts du multimédia,
- pouvoir explorer des chemins de traverse,
- montrer la recherche en train de se faire.

C'est donc un entrepôt d'idées en accès libre avec un système de commentaires, de discussions argumentées, d'enrichissements collaboratifs.

⁷ <http://hypotheses.org/>





Cela offre de la visibilité pour les chercheurs.

La limite majeure est qu'il n'y a pas d'évaluation par les pairs (peer reviewing) pour la véracité scientifique.

C'est un outil plus souple et plus libre que les publications académiques classiques, qui n'est pas pensé pour les concurrencer mais pour fournir un espace de publication complémentaire.

Vincent WACKENHEIM, DILA

La marque Documentation française est à l'écoute des partenaires dans ses évolutions. Les collections de la Documentation française sont un peu différentes des sciences humaines, il s'agit de vulgarisation ou de participation au débat public.

Je vais vous parler de 4 axes et de l'état de l'art pour la Documentation française.

Le but est d'être présent sur tous les formats.

Le site Vie-publique a 14 millions de visites par an. La Documentation française vend près de 250 000 livres par an. Si 4 personnes les lisent, cela fait un auditoire d'un million de personnes.

On peut se demander comment utiliser l'argent public pour les droits d'auteur ?

Il faut une politique bien comprise entre le payant et le gratuit.

65% des visites sur le site Vie-publique vont sur des pages servant à du payant (Découverte des institutions⁸).

Il faut donc penser à une structuration du texte pour une utilisation multicanale. On a donc une façon de s'approprier le contenu différemment.

Il y a aussi la prise en compte de la notion de services.

Les contenus sont aujourd'hui peut-être dévalorisés. La diffusion, l'open data et la donnée sont sur le devant de la scène.

La notion de service doit être associée au contenu sous forme numérique que ce soit par l'archivage, l'accessibilité.

On peut toucher plus facilement par le numérique le marché francophone.

La stratégie éditoriale de la Documentation française s'appuie sur un trépied :

- la capacité éditoriale de faire un livre. C'est la capacité de l'éditeur,
- la force de la marque,
- la capacité de diffusion et de distribution.

⁸

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/>
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/selections/ouvrages/collection-decouverte-de-la-vie-publique>

et



Cette stratégie est mise à bas par le numérique : on ne voit pas de marques fortes en numérique. C'est le problème du gratuit, de l'accès à l'information plus facile en numérique.

Le format ePub est un vecteur de diffusion comme le papier. 100% de la production se fait à la fois au format papier et au format numérique. On le propose aussi aux administrations que nous publions.

La bibliothèque des rapports publics⁹ va être revisitée afin de pousser le contenu au lecteur en plus de la lettre électronique existante.

Un site de contenus nouveaux avec une solution de ventes va être mis en place en regroupant Vie-publique et le site de la Documentation française. Cela permettra une meilleure diffusion de l'information.

Une plateforme de production éditoriale va être mise en place qui sera structurante pour la production et le management des projets et des équipes.

Thomas PARISOT, Cairn.info¹⁰

Cairn.info (www.cairn.info) est une plateforme animée par une équipe d'une vingtaine de personnes aux compétences variées, qui existe depuis plus d'une dizaine d'années maintenant. L'objectif de ce projet est de faire du numérique un levier de visibilité et d'innovation pour le secteur de la publication de sciences humaines et sociales de langue française, tout en préservant le travail de qualité que réalisent les structures éditoriales dans ce domaine, dont un certain nombre sont liées au moins en partie à des organismes publics.

La partie la plus visible de cette initiative est un outil de recherche et de lecture en ligne, qui a progressivement acquis une certaine notoriété auprès des différents publics concernés (universitaires, professionnels, grand public érudit, décideurs publics ou privés, etc.) ainsi qu'un trafic conséquent : près de 80 millions de pages vues en 2015, plus de 24 millions de visites, plus de 15 millions de téléchargements au sein des institutions ayant acquis une licence d'accès à Cairn.info, etc. À noter qu'au-delà de ce travail de comptage un peu brutal, Cairn.info constitue aussi aujourd'hui (et peut-être surtout) un formidable outil d'observation qualitative des comportements de recherche et de lecture des internautes intéressés par les sciences humaines et sociales. Le travail de formalisation et d'analyse de cette matière empirique sur les pratiques de lecture numérique dans notre domaine est de plus en plus avancé sur Cairn.info pour améliorer nous-mêmes le service que nous proposons à nos usagers mais aussi pour restituer cette connaissance aux éditeurs et bibliothèques avec lesquels nous travaillons.

Cairn.info s'emploie ainsi à ne pas se cantonner à un rôle de grand « réservoir d'articles et de chapitres » au référencement optimisé, à travers une série d'initiatives à forte valeur ajoutée. Deux exemples à ce niveau :

⁹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics>

¹⁰ Repris ici : <https://www.linkedin.com/pulse/quelles-transmissions-de-la-connaissance-à-lheure-retours-parisot>

- Le projet « Cairn International Edition » (www.cairn-int.info) : version entièrement en anglais de notre site, qui vise à faciliter la découverte des publications de langue française par les publics non francophones, au moyen d'une arborescence de métadonnées en anglais à la qualité éprouvée - *crawlable* par les moteurs de recherche étrangers, généralistes ou spécialisés - et de traductions de sélections d'articles, jouant le rôle d'éclaireurs et de « mise en bouche » pour le lectorat non francophone.
- Autre forme de transfert de connaissance que Cairn tente d'organiser et nouvelle machinerie numérique indispensable à la circulation numérique des idées : les API et le dialogue de machine à machine. En plus d'être un outil de consultation, Cairn.info est aujourd'hui un distributeur de métadonnées et de services vers des bases bibliographiques spécialisées, des bases bibliométriques, des catalogues informatisés de bibliothèque, des bases de connaissance sur lesquelles s'appuient des métamoteurs, des outils de découverte, des résolveurs de liens, des outils de veille ou encore des sites d'éditeurs ou de revues (par exemple le site de la revue *Le Débat* - <http://le-debat.gallimard.fr/>, Projet - <http://www.revue-projet.com/>, etc.)

Tout ceci s'organise dans un contexte particulièrement complexe, où trois grands types d'injonctions contradictoires tiraillent nos partenaires publics :

- Comment tirer parti des formidables potentialités du numérique, tout en préservant la diffusion papier qui remplit une mission complémentaire et indispensable aujourd'hui à l'économie des structures éditoriales et à leur fonctionnement ?
- Comment s'inscrire dans le mouvement de l'*Open Access* et, plus largement, dans la logique de l'*Open Data*, tout en répondant à l'exigence d'équilibre budgétaire des établissements publics dans un contexte économique globalement contraint ?
- Comment ouvrir le lectorat et multiplier les nouvelles formes de transferts de connaissances tout en préservant l'identité des éditeurs / de leurs collections, et les labels de qualité qu'ils constituent, qui sont indispensables au bon fonctionnement de vastes communautés universitaires et professionnelles ?

Pour répondre progressivement à ces questionnements, deux axes fondent la stratégie de Cairn.info :

- La mutualisation : numérisation, traduction, impression à la demande, etc. sont autant de chantiers nécessitant de lourds investissements et que les acteurs du secteur ont tout intérêt à partager. Ceci est vrai pour les différentes activités d'une plateforme comme Cairn.info, mais c'est également vrai entre les différentes plateformes, avec par exemple la mutualisation de nos moyens commerciaux pour une cinquantaine de revues partenaires de Revues.org, dont les numéros les plus récents sont intégrés à notre offre à destination des bibliothèques.

La coopération : le numérique pousse à multiplier les alliances de bon sens, ce à quoi Cairn.info s'emploie par le biais d'accords nombreux, avec par exemple Wikipedia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Projet:La_biblioth%C3%A8que_Wikip%C3%A9dia/Journaux), EBSCO (<http://www.gfii.fr/fr/document/un-accord-entre->

ebsco-et-cairn-info-enrichit-le-contenu-en-langue-francaise-d-ebsco-discovery-service),
L'Institut français (<http://www.institutfrancais.com/fr/actualites/cairn-sur-culturetheque-0>), l'AUF (<https://www.auf.org/actualites/781-nouveau-partenariat-cairninfo--agence-universi/>)

Conclusion – questions-réponses avec la salle

- Question pour les éditions de la Maison des sciences de l'homme de Mme Anne BERGEROT, Chef de produit édition, DILA : Vous parlez de différents canaux pour les ouvrages numériques, quelle est la répartition entre le gratuit et le payant ?

Réponse des éditions de la Maison des sciences de l'homme : Il n'y a pas de gratuit mais des accès différents. La moitié de notre catalogue dans Open Éditions Books¹¹ est en accès ouvert (cliquable et copiable) mais ce bouquet est aussi celui qui est vendu aux bibliothèques. Le modèle commercial est celui du freemium, certains services sont gratuits et d'autres sont payants. Pour les ouvrages payants, nous avons un diffuseur numérique Immatériel. Nous réalisons aussi de la vente directe sur notre site. Il faut que nos ouvrages soient référencés sur les bases de données critiques et professionnelles pour être vus, lus et sus.

- Question pour tous les intervenants de M. Frédéric EDEL, Rédacteur en chef adjoint de la Revue française d'administration publique, ENA : Quelle est la position des différents intervenants sur l'article 17 du projet de loi sur la république numérique prévoyant la gratuité pour les résultats de la recherche financée par les fonds publics ?

Réponse des éditions de l'EHESS :

Les *Annales* est la seule revue qui fait des bénéfices. La loi Lemaire est une menace. On attend le vote de la loi pour savoir à quoi s'en tenir. Ensuite, on cherchera des solutions adaptées : nouer des partenariats de diffusion afin d'avoir une meilleure diffusion et, idéalement, une meilleure rémunération. Nous menons une consultation avec le ministère de la Recherche sur des compensations susceptibles d'être octroyées en marge de l'obligation de libre accès (immédiat ou très rapide). Nous attendons des propositions concrètes mais, ne nous voilons pas la face, nous sommes inquiets. Cela étant, la loi en gestation ne concerne que les revues et pas les livres.

Réponse de Cairn.info :

La loi définit une autorisation de dépôt après une très courte période d'embargo. Il ne s'agit pas à ce jour d'une obligation (même si ce texte laisse la possibilité à certains acteurs d'imposer *de facto* ce qu'il n'est pas possible d'obtenir *de jure*) et que les chercheurs SHS restent aujourd'hui relativement peu enclins à prendre sur leur temps pour alimenter ces services. Mais au-delà de ces questions d'ordre finalement assez techniques, se pose la question de l'avenir des publications scientifiques de langue

¹¹ <http://books.openedition.org/editionsmslh/>

française : veut-on encore de revues ? Si oui avec quel type de travail éditorial ? Au moyen de quels financements ? Pour cela, des données doivent être rassemblées et examinées de façon sereine et impartiale. Il est question qu'une structure *ad hoc* soit mise en place par les pouvoirs publics pour tenter de répondre à ces questions.

Ce que l'on voit en tout cas émerger en Europe, ce sont des modèles combinant des financements amonts, dont la charge est répartie de façon équitable et soutenable entre les différentes institutions qui composent le paysage concerné, et des financements avals, combinant papier et numérique, services et contenus à valeur ajoutée. Le tout est complexe à mettre en œuvre mais pourrait permettre de sortir par le haut de cette situation délicate et non coordonnée dans laquelle se trouvent aujourd'hui les différents acteurs français.

Aux États-Unis, une infrastructure spécifique a été mise en place (CHORUS - <http://www.chorusaccess.org/>), permettant de coordonner le développement des archives institutionnelles avec les politiques des plateformes éditoriales et leur développement. Une initiative similaire en France ou en Europe serait aujourd'hui bienvenue.

Réponse des éditions de l'EHESS :

S'il y a un financement en amont quand l'article est accepté, cela va entraîner une distorsion dans l'évaluation. Il y aura le poids des unités de recherche (UMR) qui vont peser sur les financements. Il y aura ainsi l'enveloppe globale de financement, provenant du CNRS. Cela va provoquer une compétition entre les chercheurs. Ceux-ci devront se battre non seulement pour défendre le contenu de leurs articles, mais également pour qu'ils aient les moyens de les voir diffuser. Cela nous semble une dérive assez dangereuse. Un mélange des genres. Ou le travail du chercheur, c'est d'écrire de bons articles (ou de bons livres) et, éventuellement, d'évaluer ceux des autres, ce n'est pas celui de trouver de l'argent.

Réponse des éditions de la Maison des sciences de l'homme :

L'Open Access existe depuis qu'il y a des bibliothèques municipales. On a un financement par la collectivité avec un accès soit gratuit, soit à un coût faible.

Aujourd'hui cela est presque la même chose. Il y a un financement en amont : produire un contenu en fonction d'un public prédéterminé. Le gratuit n'existe pas. Derrière il y a des modèles économiques. Il faut faire payer autre chose : le livre papier, l'ePub, pour les bibliothèques un service complet de conservation assurant une pérennité de la lecture. Il faut une offre de services de commentaires, de classement.

Sur les meilleures ventes de la MSH en achat des bibliothèques, 7 ouvrages sur 10 sont en accès libre. Ce qui fait envie est le contenu sous une forme conservable.

- Question pour tous les intervenants de Mme Anne LATOURNERIE, Conseillère pour la stratégie numérique à la DILA : Quelle vision ont les éditeurs plus « classiques » des nouvelles formes de publication comme celles proposées par la

plateforme Hypothèses, au regard de leurs activités respectives et des évolutions qu'elles pourraient entraîner ?

Réponse des éditions de l'EHESS :

C'est plutôt une bonne chose.

Un livre est une forme de reconnaissance. Il incarne un auteur, un champ de recherche. Les universitaires auront toujours besoin du livre de ce point de vue. La fonction même de hiérarchisation qu'implique le livre doit être conservée. Qui est publié et... qui ne l'est pas. A cet égard, le livre constitue un mécanisme d'évaluation, parfois parallèle, parfois complémentaire, des autres mécanismes que sont les recrutements ou les promotions. Il faut juste retrouver un nouvel équilibre financier.

La force d'une édition publique tient à sa capacité à publier des textes d'excellence, sans souci de rentabilité immédiate.

Réponse de la DILA :

Il existe trois niveaux de contenus :

- L'informatif descriptif,
- La critique au sens de la Documentation française,
- L'alimentation du débat public.

Dans ce dernier cas, il y a un outillage avec les plateformes sous forme de participation et non de publication. Il y a déjà un exemple avec la CNDP¹².

Mais pour la Documentation française, on ne va publier une communauté.

Réponse des éditions de la Maison des sciences de l'homme :

Sur Hypothèses, nous avons la revue *Terrain* par exemple qui a ouvert un blog¹³. Cela permet de publier des articles, des annonces, les journées d'études... C'est une autre façon de lire les sciences sociales.

- Question pour tous les intervenants de M. Laurent CATACH, Membre associé du laboratoire LDI - CNRS UMR 7187 (Universités Cergy-Pontoise / Paris 13) : Quelle est la diffusion à l'international des sciences humaines et sociales ? Le livre numérique ne simplifie-t-il pas les ventes sur ce marché ?

Réponse du service Hypothèses :

Le développement vers l'international est au cœur des missions et des préoccupations d'OpenEdition. Pour autant, le numérique ne lève pas tous les freins en termes de partenariats. Pour Hypothèses, la souplesse de l'outil simplifie les partenariats, même si

¹² <http://www.vie-publique.fr/forums/>

¹³ <http://blogterrain.hypotheses.org/>

l'objet « blog » est encore victime de nombreux préjugés, notamment dans le monde anglophone, quant à sa légitimité dans la sphère scientifique.

Réponse de Cairn.info :

Dans les efforts de diffusion effectués par Cairn.info, deux pôles concentrent aujourd'hui une part importante de nos efforts : l'Afrique et les bassins non francophones.

Les institutions situées en France, en Belgique, au Canada en Suisse sont aujourd'hui abonnées à notre service. La diffusion est désormais également très forte en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal, où un accord national vient d'être signé, et progressivement dans le reste de l'Afrique francophone. Nos efforts sont également tournés vers les bassins non-francophones avec un développement important ces dernières années aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Brésil, en Chine, en Inde, etc. Cairn communique d'ailleurs de façon très transparente sur les institutions abonnées à ce son service, pour permettre à ses partenaires de suivre ces développements¹⁴.

Mais notre action ne se limite pas à la seule vente de licence d'accès. Grâce au projet Cairn international, nous avons ainsi eu le plaisir de constater un doublement des consultations enregistrées dans les institutions non francophones clientes de notre service au cours des 12 derniers mois. Nous continuons d'œuvrer pour que cette dynamique se poursuive et s'étende.

Réponse des éditions de la Maison des sciences de l'homme :

Il existe une association européenne des éditeurs universitaires Association of European University Presses (AEUP) qui construit un catalogue commun de métadonnées. Peut-être un jour cela débouchera-t-il sur un usage commercial. Il y a 22 membres européens dans l'association.

- Question pour Cairn.info de Mme Anne LATOURNERIE, Conseillère pour la stratégie numérique à la DILA : Comment fonctionne les API développées par Cairn.info ?

Réponse de Cairn.info :

C'est un service qui s'adapte aux besoins de nos partenaires revues et éditeurs. Ces outils permettent un transfert automatisé des données qui ont été structurées et enrichies pour la diffusion sur Cairn.info, afin de valoriser celles-ci au sein d'autres environnements : un site de revue, un site d'éditeur ou un portail de bibliothèque.

Au-delà de la mise à disposition de données structurées, nous œuvrons à améliorer la navigation inter-publications au sein de Cairn.info directement, mettant en pratique le concept de sérendipité, pour permettre des rebonds logiques, des rapprochements de

¹⁴ <http://www.cairn.info/aide-institutions-clientes.htm>



textes via les citations, les occurrences de termes, etc. C'est aussi ce travail qui peut permettre une meilleure circulation des connaissances.



Atelier 1 : Stratégies pour les métadonnées de l'édition publique

Animé par M. Thomas SAINT-AUBIN, Responsable du pôle stratégie à la DILA

M. Vincent BOULET, Chef du service des référentiels, Département Information bibliographique et numérique de la BNF : structuration, interopérabilité et moissonnage des métadonnées de l'édition publique, quelles perspectives?

M. Hervé COLINMAIRE, Préfigurateur du centre de documentation des services du Premier ministre - Secrétariat général du Gouvernement : le projet MERREDOC



Vincent BOULET, Bibliothèque nationale de France

Dans le monde des bibliothèques, des normes étaient traditionnellement centrées sur la description de ressources, à laquelle les référentiels (sur les auteurs, les sujets, les œuvres...) servaient d'adjuvant pour aider les utilisateurs à accéder aux ressources.

Or, dans le monde du numérique, les ressources numériques sont de plus en plus sécables et leur description manuelle est impossible. Donc il y a un double renversement du point de vue des données. D'une part, on peut les mettre à disposition pour une réutilisation pour autre chose que de la description de ressources. D'autre part, le curseur passe peu à peu à la production des données de référence : qui les produit ? quel

est leur périmètre ? Etc...Cela implique une évolution du point de vue du métier de bibliothécaire : la question est comment produire des données qui seront transformables par d'autres et comment produire des données d'identification (sur les œuvres, les auteurs, les sujets....) réutilisables dans des contextes de plus en plus large.

Le service public dans ce contexte a des appuis et les institutions de service public peuvent répondre à trois besoins :

- besoin de données stables, documentées (produites selon des règles) et explicites (les usagers veulent savoir comment les données qu'ils récupèrent sont produites et comment elles sont structurées). Cela implique de produire des données ouvertes, libres et publiques, et de produire des données en appliquant des normes ouvertes (par exemple : les standards communs au web).

- besoin de neutralité des données produites : cela permet aux données produites d'être librement réutilisables pour des besoins différents. Cela implique de les produire sans préjuger de ces différentes réutilisations possibles. Pour assurer tout de même une passerelle entre ces différentes réutilisations, et savoir que l'on parle bien de la même chose dans des contextes différents, les identifiants jouent un rôle capital (exemple de l'ISNI¹⁵. Les identifiants restent stables mais on peut leur accoler des métadonnées différentes, selon les contextes, pourvu qu'elles renvoient à la même entité décrite (la même personne, la même œuvre...).

- besoin de données de qualité, de confiance, qui peuvent être réutilisées automatiquement sans investissement supplémentaire de la part des utilisateurs.

Il y a donc :

→ D'un côté, les éditeurs avec le dépôt légal envoient des métadonnées à la BnF.

→ Un impact normatif (beaucoup de normes métiers dans le monde de la documentation et de l'édition : normes ISO, celles de l'IFLA¹⁶, celles du SNE avec le groupe normes et standards¹⁷).

A faire/ à venir : projet entre World wide web consortium (W3C) et acteurs publics, acteurs privés et la société civile.

→ Un impact structurel dans la manière où les données peuvent être coproduites ou réutilisées : administration, le monde des éditeurs publics...

Le but est d'avoir des données d'identification stables et exploitables. Ces données sont enrichies par les éditeurs et par des tiers.

Il y aurait donc une coproduction des données et ensuite une agrégation des données produites par différentes institutions.

¹⁵ http://www.bnf.fr/fr/professionnels/isni_informer.html

¹⁶ International Federation of Library Associations and Institutions <http://www.ifla.org/standards>

¹⁷ <http://www.sne.fr/enjeux/normes-et-standards/> En juin 2015, l'atelier « identifiants : ISBN, ISTC, ISNI et quelques autres » a présenté sept identifiants utilisés dans la chaîne du livre papier et numérique (ISBN, ISTC, ISNI, ISSN, DOI, ARK et GLN) en précisant leur utilité pour les professionnels, leurs conditions d'attribution et les agences à contacter pour plus d'informations.

Ces données peuvent comprendre des productions pédagogiques (Ministère de la recherche), des catalogues de collections (RMN).

L'objectif est d'obtenir des données de qualité produites et récupérées par le service public.

Ces données peuvent renvoyer à une même entité. Il faudrait penser à une architecture redistribuée pour éviter la redondance.

C'est le projet de système de données nationales d'entités.

La BnF propose la création d'un Fichier national d'entités. Avec l'outil de production choisi, il s'agit de créer une « plateforme » de production partagée de métadonnées permettant de réaliser un alignement des données.

Hervé COLINMAIRE, Secrétariat Général du Gouvernement

Je m'occupe de la préfiguration du centre de documentation mutualisé des services du Premier ministre MERREDOC (Mise En Réseau des Ressources DOCUMENTAIRES). La mise en réseau des ressources documentaires des services du Premier ministre a pour objectif l'amélioration du service rendu aux différents utilisateurs des services. Dans cette perspective, le projet consiste à mettre en place un réseau mobilisant notamment les centres documentaires et les services métier producteurs de documents. Il vise à optimiser les moyens d'échanges et de traitement de l'information et des ressources documentaires, en tenant compte de l'articulation des fonctions documentaire et archives. La poursuite de la mutualisation de certains fonds documentaires, dans le cadre du regroupement de structures sur un site unique est également un objectif du projet à l'horizon 2017.

Les différentes entités qui sont amenées à mutualiser leur documentation sont : le CAE (Conseil d'analyse économique), le CEPPI (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), la CNIL, le Comité consultatif national d'éthique, le Défenseur des droits, le DILA, la DSAF (Direction des services administratifs et financiers), France Stratégie, la Mivilude (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), le SGG (Secrétariat général du Gouvernement), le SGMAR.

La CNIL utilise son propre système d'information. L'objectif est de rassembler des fonds, des bases de données, valoriser les informations produites par les institutions elles-mêmes.

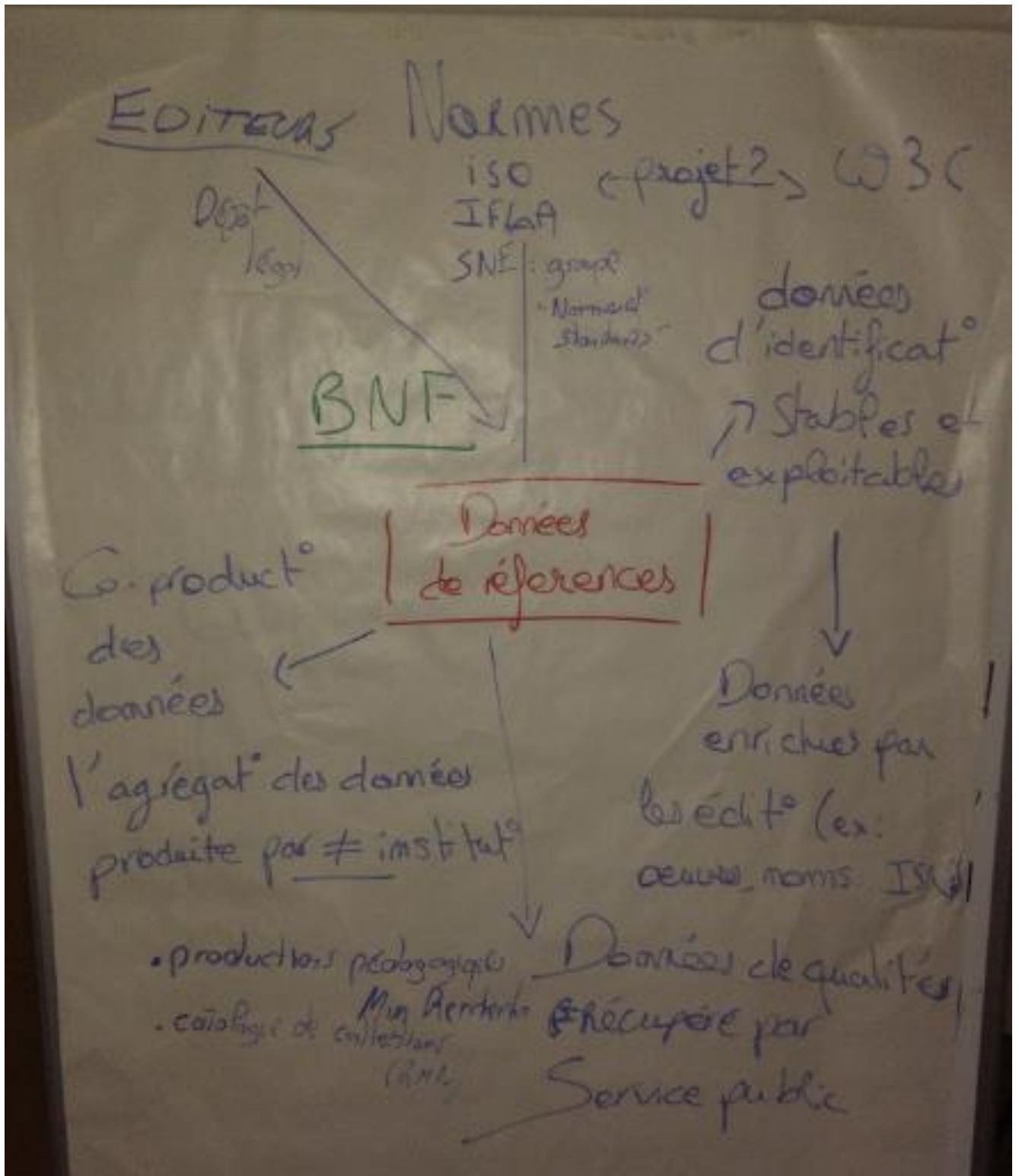
Remarques / Questions de la salle :

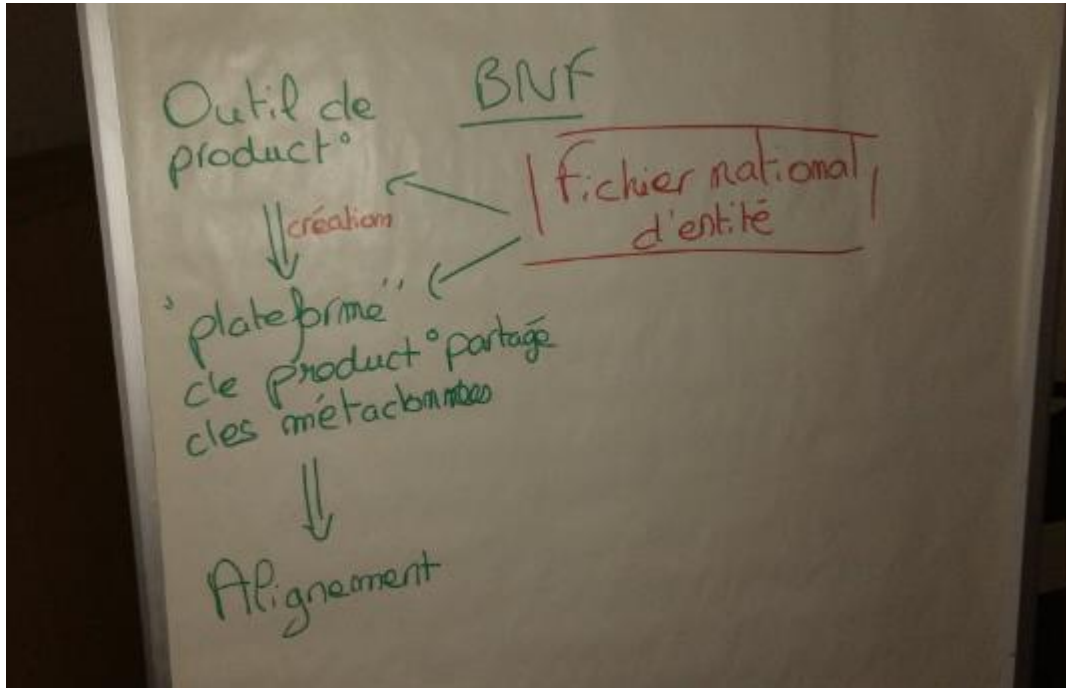
Iégor GROUDIEV, responsable des centres documentaires DILA : Aujourd'hui nous sommes en mesure d'identifier les différents organismes mais pas de créer des liens sémantiques forts et entre les différentes évolutions que connaissent les administrations.

- travail auprès de la BnF sur les dépôts légaux : données de gestion qui permettront à la BnF de suivre l'activité territoriale des différents éditeurs. Indispensable de nos jours pour les producteurs actuels d'avoir un modèle commun (privé/public).

→ La BnF voudrait justement lancer une expérimentation pour les producteurs et les auteurs.

→ Travailler sur la standardisation des données d'éditeurs (notamment pour la DILA).





CONCLUSION de l'atelier pour la restitution en plénière:

La question est de se centrer sur ce que les acteurs publics peuvent soit produire soit récupérer et de mettre l'accent sur les données d'identification. Pour qu'elles soient récupérables par d'autres acteurs, il est nécessaire que ces données soient stables et/ou exploitables facilement, en s'appuyant par exemple sur un système d'identifiants communs qui permet ensuite que ces données soient enrichies selon des besoins particuliers mais qu'ils se basent sur un socle commun.

Différents acteurs peuvent produire des données qui concourent aux mêmes secteurs (exemple de l'identification des producteurs de l'édition publique, ce travail est fait à la DILA, au SGG, à la BnF, aux Archives nationales). Les questions à se poser sont : Comment agréger ces données qui relèvent d'une même entité en utilisant des leviers communs (les identifiants internationaux peuvent être des leviers communs) ? Et comment produire ces données dans une architecture de production répartie ?

A la DILA il y a eu le POC ISNI qui a déjà été entrepris. Le but maintenant est de définir un outil de production commun de métadonnées sous forme de formulaires où l'on pourrait renseigner les standards des métadonnées de l'édition publique. Ce formulaire permettrait de publier les métadonnées dans une plateforme et que la DILA la moissonne dans le cadre des services en ligne qu'elle propose.

Idée de faire un hackathon horizons mars à l'observatoire de l'édition publique.

Atelier 2 : Les changements dans les formes de commercialisation de la production éditoriale

Animé par Mme Véronique ISAMBERT, **Responsable du département commercial à la DILA**

M. Denis ZWIRN, président de Numilog : la commercialisation numérique pour les éditeurs publics

M. Marc MINON, Directeur de Cairn.info : la commercialisation sous forme de bouquet



En France, la part du numérique dans l'édition est de 2% en valeur, 3% production (chiffres de 2015). L'offre représente environ 120 000 titres en numérique. Les équipements majoritaires sont les smartphones et les tablettes. Il existe un seuil atteint pour les liseuses.

Le papier fait de la résistance.

Nous ne vendons pas que sous forme papier.

Comment nous vendons et commercialisons le livre numérique ?

Denis ZWIRN, Numilog

Voir la présentation.

La société Numilog¹⁸ créé en 1999, a vu son activité se transformer et se développer depuis. Elle travaille avec environ 500 éditeurs français, anglais, espagnol, allemand, américain.

Les nouveautés en numérique sont obligatoires pour les grands éditeurs. C'est le cas de 90 à 95% des nouveautés en littérature, en sciences dures. Pour les sciences humaines ce n'est pas le cas pour tous. Les secteurs les plus en retard sont le droit et le voyage.

Il y a beaucoup de contre-intuitions sur le numérique.

Par exemple, le manque de catalogue pour développer la demande.

500 000 titres sont proposés chez Numilog. Il n'y a plus de problème d'offre. Le projet Relire avec la plateforme Fenixx¹⁹ est chargé de numériser de 200 à 300 000 titres indisponibles du XXème siècle. On commence à les vendre d'une manière intéressante. Cela augmente l'offre.

À propos des ventes en France, les grandes plateformes américaines ne donnent pas leurs chiffres. Les éditeurs ne donnent pas de statistiques précises. On peut estimer le C.A. du livre numérique à 3% hors scolaire.

Pour les ventes sur le réseau Numilog, 15 à 20% des ventes sont en sciences humaines et sociales (18% pour la Sofia qui indique aussi que 20% des lecteurs sont numériques en février 2016²⁰).

Pour les supports, la tendance est que les mêmes individus passent d'un support à l'autre. Il faut donc proposer un format lisible sur tous les supports. Les gros lecteurs de littérature pure ont une liseuse. La tablette a l'avantage de la convergence des différents usages.

On observe la même tendance sur les marchés plus dynamiques (pays du nord ou anglo-saxons dont la Hollande et l'Allemagne [10% du marché environ]). La Grande-Bretagne et les États-Unis ont un marché du livre numérique plus développé même si pour ce dernier pays il y a une baisse des ventes en quantité en 2015 due à des changements dans les contrats (effet prix direct pour les gros éditeurs américain, mais progression des auteurs auto-édités) : 25% (voir si c'est un effet plateau). Les marchés latins sont comme en France. Le revenu numérique représente 10% du C.A. des éditeurs américains pour 68% des éditeurs. Il y a des éditeurs où cela est de 50%.

L'écart peut ne pas durer entre la France et les autres pays. Le prix joue un rôle pour freiner la consommation. Le réseau développé des libraires joue aussi un rôle (accès facile).

¹⁸ <https://www.numilog.com/LivresNumeriques.aspx>

¹⁹ <http://www.fenixx.fr/> avec plus de 15 000 titres.

²⁰ <http://www.sne.fr/enjeux/barometre-sur-les-usages-du-livre-numerique/>

Le numérique peut cependant apporter des fonctionnalités différentes.

Mohamed ABEDRABOU, Chef du département édition, diffusion, CEREMA Infrastructures de transports et matériaux : Le fait de sortir simultanément le papier et le numérique a-t-il un impact ?

Réponse de Numilog :

Actuellement, le marché du livre papier ne souffre pas du numérique. Aux États-Unis, le marché du livre continue de croître même s'il y a eu substitution entre papier et numérique. Une stratégie marketing est de faire la sortie simultanément en numérique et en papier.

Dans le droit, le livre numérique est faible mais les éditeurs juridiques sont dans les bases de données, les premiers à utiliser la structuration XML. Cela peut être inutile d'avoir un livre numérique simple.

Pauline DUFFOUR, responsable de la stratégie numérique, Agence du patrimoine immatériel de l'État : Quand il y a un nouveau besoin, il faut avoir un nouvel usage. L'erreur classique est de proposer le même produit dans les 2 formats sinon il faut baisser le prix ou avoir de nouvelles formes d'édition. Quelle sont les tendances ?

Réponse de Numilog :

Le numérique doit apporter quelque chose de nouveau. Cela dépend du produit (littérature, voyage, BD). Le numérique en lui-même apporte de la nouveauté. C'est le fac-similé du livre sauf qu'on a 50 fonctions nouvelles (recherche plein texte, adaptation de la taille des caractères, stockage, synthèse vocale). Il y a différentes idées qui existent : formats enrichis, ajouter contenus vidéos, audio, exercices, géolocalisation, réalité augmentée...). Il n'y a pas encore de succès de marché importants pour les formats enrichis. Aux États-Unis, certains éditeurs ont déclaré être revenus de cette tendance : les lecteurs veulent lire d'abord un texte.

Pauline DUFFOUR, responsable de la stratégie numérique, Agence du patrimoine immatériel de l'État : Beaucoup d'informations courtes sont nécessaires pour les professionnels. La Tendance actuelle de faire des formats plus courts, de faire le découpage par article.

Frédéric SIMIEN, responsable des éditions du Bureau de Recherches Géologiques et Minières : Nous éditions beaucoup de guides et on a une faible rentabilité. Si on veut faire des livres enrichis, quel est le modèle économique ? C'est trop cher et pas rentable.

Réponse de Numilog :

Il faut standardiser les coûts (format ePub 3) et les faire baisser. Il faut distribuer plus. Les livres applications ont un défaut. C'est qu'il n'y a qu'un seul canal étroit de vente et que 'elles sont trop chères.

Numilog est un distributeur et diffuseur numérique.

Diffuseur : contractualiser avec les points de vente (libraires)

Distributeur : gestion des métadonnées , des fichiers et des protections (métier technique) pour les diffuseurs et les clients finaux.

Le paysage global s'est structuré d'une manière complexe. Il faut aussi fournir un logiciel de lecture, des appareils. Tous ces métiers doivent coopérer : distributeurs purs, diffuseurs purs, acteurs spécialisés dans les solutions de vente aux libraires, ...

Il existe aussi des acteurs uniques : Amazon, Apple, Kobo (mais ne sont pas diffuseurs) avec distribution, vente, appareils, logiciels. Ce sont les acteurs les plus importants pour la vente au public. Ils ont des formats propriétaires. Ce sont des systèmes clos pour les lecteurs.

La position de Numilog est à la fois distributeur, diffuseur, libraire.

En termes de réseaux, 150 points de vente (des libraires indépendants en France [site magasin et application]²¹, grande distribution, acteurs spécialisés dans le numérique (musique, jeux, ...), Amazon, Apple, Fnac-Kobo).

On propose à l'éditeur d'être distribué partout sous son contrôle. Il choisit comme il veut.

Au point de vue technique, les fichiers partent des serveurs de Numilog vers le client avec ou sans protection (DRM). Il y a standard de formats de fichiers et de systèmes de protection. On veut conserver l'interopérabilité des fichiers. Il faut que celui transparent pour le lecteur. Amazon et Apple exigent des fichiers natifs qu'ils adaptent à leurs formats et à leur type de protection. Chez Amazon, on peut fournir les fichiers déjà à son format.

Un autre canal est celui des bibliothèques, important pour les SHS. Trois niveaux sont à servir : point de vente, bibliothèque puis lecteur. Il y a une diversité de modèles économiques.

En France, il y a une certaine homogénéité. Les bibliothèques ont commencé à s'intéresser aux livres numériques avant les libraires. Numilog vend à des bibliothèques municipales, départementales, universitaires, d'entreprises.

Il y a un principe de téléchargement avec une chronodégradabilité.

Il y a un modèle d'accès en streaming avec des sessions de lectures.

Le décomptage d'accès, la durée de lecture ou le nombre de pages peuvent faire partie des paramètres de l'offre.

Projet PNB (prêt numérique en bibliothèque) : projet d'interopérabilité. Il est opérationnel. Ce projet accompagne le marché du livre numérique.

L'international est très intéressant pour les pays francophones et dans les départements francophones des universités du monde.

²¹ http://www.numilogpro.com/Libraire/References_librairie.html



Numilog a démarré son activité à l'international avec des ventes dans les principaux pays européens, américains et quelques projets dans les pays d'Afrique.

Marc MINON, Cairn.info²²

Notre mission fondamentale est la même : se servir du numérique pour accroître les ventes. Les œuvres diffusées sont préalablement papiers, celles uniquement numériques restent à la marge.

La chaîne de droits et de revenus est la même. Il y a l'éditeur (vérifier la disponibilité des droits), le lecteur. On reverse une partie du C.A. à l'éditeur et ensuite à l'auteur.

Mais il y a des choses différentes.

Numilog a 3 métiers.

Cairn n'a pas d'activité de distribution. C'est une plateforme de diffusion.

L'équilibre entre le gratuit et le payant est différent. Une part significative des œuvres est offerte gratuitement : 2/3 des œuvres. Pour les revues, les éditeurs sont incités à définir une période d'exploitation des revues avec une barrière mobile entre le payant et le gratuit sur 3, 4 ou 5 ans. Il y a des ouvrages diffusés en accès gratuit.

Le modèle économique est fondé sur la valorisation de la circulation des informations. Le site est très bien référencé. Il y a un trafic très important (2 millions de visiteurs uniques par mois). Il s'agit de valoriser le trafic important.

Cairn a une logique de spécialisation. C'est une plateforme de SHS de langue française et elle s'efforce de faire un travail de curation de contenus. On sélectionne le contenu qui est diffusé.

Sur Cairn il n'y a que 7 500 ouvrages.

Le type de proposition faite aux utilisateurs.

La plateforme est dédiée à la recherche et à la découverte de documents. C'est pour les chercheurs et les individus cultivés.

Un élément de valeur est la publication (ouvrages, revues, 8 magazines) et est le fait de pouvoir faire des recherches en texte intégral. Il s'agit d'augmenter le nombre de liens hypertextes au sein de la plateforme. Cela a une logique en termes d'ergonomie. La navigation doit être la plus fluide entre tous les documents. Il y a la même feuille de style entre toutes les revues et ouvrages.

Il y a une conséquence technique. Cairn ne diffuse que des œuvres qu'il a enrichies, structurées en XML avec le même DTD sur le même serveur.

Le modèle d'accès est différent. Il ne s'agit pas d'achat titre à titre mais d'avoir à accès à un maximum d'œuvres. Il faut que le client puisse naviguer de manière le plus fluide.

²² <http://www.cairn.info/>





Le modèle d'accès est la vente de licence d'accès sur des bouquets numériques (une dizaine) dont le bouquet général.

95% du C.A. est assis sur le modèle de la vente aux bibliothèques, 5% pour les ventes d'articles à l'unité.

La valeur ajoutée du numérique est qu'il peut enrichir les revues. LE numérique permet de faire sauter les frontières. Le numérique fait sauter les zones de chalandise habituelles des différents acteurs.

Cairn travaille avec 800 comptes institutionnels dont un tiers non francophones (Ivy league, les universités publiques californiennes, une quinzaine d'universités chinoises, ...).

Thierry SMET, Directeur commercial du Réseau Canopé : Y-a-t-il possibilité d'achat de livres papiers ?

Réponse de Cairn.info :

Non, on peut acheter la revue papier, car les libraires ne vendent plus les revues. Les actionnaires de Cairn ne veulent pas fragiliser le réseau des libraires. Le raccourcissement de la durée de vie des ouvrages en librairie va peut-être permettre la vente sur Cairn de livres papier.

Cristine CRESPIAN, Responsable administrative des Presses universitaires de la Méditerranée (Montpellier) : Nous vendons des ePubs sur notre site. Quel prix de vente fixer pour les bibliothèques ? Comment vendre ? Sur Open Edition, c'est 4 fois le prix de vente au détail.

Réponse de Numilog :

Question plus générale, la loi sur le prix du livre numérique de 2011 permet de faire varier les prix en fonction de l'offre, mais ils doivent être homogènes quel que soit le point de vente. C'est valable pour les bibliothèques.

Il y a différents types d'abonnement, de bouquets (licence collective avec une règle dépendant des usages).

Il y a le modèle titre à titre (Numilog). On va contrôler les accès simultanés, on va définir plusieurs paramètres : accès simultané, durée (1 an, 5 ans, illimité), nombre de prêts totaux.

La majorité des éditeurs fixe le prix équivalent au prix public mais avec des limitations (paramètres). Pour cela, il faut passer par un distributeur qui gère la partie technique.

La diffusion doit être la plus large possible et c'est le rôle des distributeurs spécialisés.

Réponse de Cairn.info :

Il y a un accès illimité quel que soit le nombre d'accès simultanés sur Cairn.info. Le prix va être fonction de la caractéristique de la bibliothèque. L'utilisation va être très





différente en fonction du type d'établissement (bibliothèque municipale, bibliothèque universitaire en fonction de sa taille, PIB par tête du pays : pays du sud et du nord).

Audrey GARRIGOUX, Département des publications, OCDE : quel est votre retour utilisateur sur l'utilisation de l'ePub 3 ?

Réponse de Cairn.info :

Nous n'avons pas encore ce format.

Réponse de Numilog :

La question est avant tout de savoir que met-on comme logiciel de lecture dans les mains des lecteurs ? Apple est passé à l'ePub3 pour ses tablettes et ses smartphones. Si l'ePub3 texte n'est pas intéressant, il faut rester au format ePub2 qui est lisible partout.

Il y a eu une mise à jour des applications de lecture de Numilog pour lecture en ePub3. Il y a un choix à faire livre par livre. Les solutions utilisant la DRM Adobe permettent de lire ce format, mais pas nécessairement encore tous les types d'enrichissement (petite incrustation vidéo). L'éditeur doit penser à réaliser un nouveau type de livre, aux canaux de distribution et aux applications qui permettront de le lire.

Dans un an, cela peut changer.



Atelier 3 : Quels changements dans les productions éditoriales ? État de l'art des techniques.

Animé par M. Emmanuel CORTES, **Directeur de programme à la DILA**
(délai de production plus court, mise en place d'un EDI, livre audio, livre numérique, POD, ...)

Mme Siham NEUENSCHWANDER et M. Édouard MARTIN, Direction commerciale du groupe Koba : La solution pour un service et une production au client

Mme Laurence TASSONE, Responsable de l'Observatoire des PME, Bpifrance : Nouvelle formule technologique de production de rapport en ligne



Laurence TASSONE, Responsable de l'Observatoire des PME, BPI France

L'Observatoire des PME de Bpifrance nous fait une démonstration de la nouvelle version numérique de son *Rapport annuel sur l'évolution des PME* qui fait appel aux dernières technologies en matière de « smart document » et présente des fonctionnalités inédites dans l'édition numérique développées par son prestataire Beebuzziness²³.

²³ Un exemple précédent <http://library.bpifrance-lelab.fr/PME15/#v=Version1&l=fr&p=0>

L'objectif de ce Rapport PME est de rendre public, de façon récurrente, un ensemble d'articles (rédigés par des contributeurs référents externes à l'Observatoire des PME et structurés en chapitre) qui donnent une vue synthétique de l'évolution annuelle des PME françaises.

Une quarantaine de partenaires français et étrangers figurent parmi les contributeurs aux 11 éditions annuelles de ce rapport.

De l'édition 2005 à celle de 2014, le Rapport PME a été édité sur support offset (en 2 000 exemplaires) pour une diffusion essentiellement push réalisée par l'Observatoire des PME.

À partir de l'édition 2012, une version numérique est créée (disponible sur les serveurs de Bpifrance), avec un contenu enrichi par rapport au papier et des fonctionnalités de flipbook dépassant le cadre de la lecture simple *via* un livre numérique.

Avec l'apparition de l'open data en 2014, les figures et leurs données deviennent téléchargeables et réutilisables.

À partir de l'édition 2015 (parue en février 2016), la version numérique est disponible dans le cloud et intègre une gestion de contenus intelligents avec :

- des textes et graphiques animés, des zones de zoom over sur textes et figures... pour faciliter la lecture ;
- le téléchargement direct d'un répertoire contenant tous les documents créés autour d'un article sous formats divers XLS, PDF ... mais aussi des données individuelles de chaque figure à partir de son emplacement dans le Rapport ;
- la fonctionnalité inédite du rapport sur mesure (fonction MyDoc), avec la possibilité pour le lecteur de ne sélectionner que certains articles et de recréer son rapport personnalisé avec une table des matières et une pagination dynamiques (qui se recrée et se renumérote en fonction de la sélection), la génération automatique de QR code pour accéder à ce rapport sur mesure sur tout type de supports numériques ;
- L'impression Offset est remplacée par l'impression numérique avec la fonction d'impression à la demande (fonction MyPOD), directe entre le lecteur qui commande en ligne un exemplaire complet ou sa version sur mesure et l'imprimeur (connecté au cloud pour récupérer la bonne version) qui lui envoie sa commande imprimée sous 48 heures ouvrées.

2e innovation éditoriale en 2016 (septembre) : le rapport annuel devient un rapport au fil de l'eau avec des articles incrémentés en ligne au fur et à mesure de leur disponibilité et non en une fois comme auparavant. C'est une logique au fil de l'eau pour une information la plus à jour possible qui repose sur une gestion dynamique de la table des matières et de la pagination, qui reste personnalisable (sur mesure) par l'utilisateur et imprimable en local ou en POD uniquement.

Fin 2016-début 2017, une bibliothèque numérique sera mise en place permettant d'accéder aux contenus à tout moment, en tout lieu et sur tout support d'affichage digital ; de s'envoyer ou d'envoyer à un tiers, d'imprimer en local ou de commander en POD, le ou les documents sélectionnés en une seule opération ; et de différencier les documents affichés selon le lieu d'affichage, le tout en gestion centralisée.

Devrait être également développé, un workflow de gestion des contenus du rapport PME auquel l'ensemble des intervenants (administrateurs de l'Observatoire des PME, auteurs contributeurs au Rapport, traducteur, metteur en page, prestataire pour mise en ligne, imprimeur) se connectent pour déposer ou récupérer les fichiers.

Autres éléments concernant le rapport PME :

- il est au format Html 5,
- intégration à partir des PDF,
- Imprimeur connecté au cloud dans lequel se situe le rapport PME, pour qu'il récupère toujours la dernière version en date (y compris en cas de correctif après publication) ou la version sur mesure créée par le lecteur.
- Cohérence avec une stratégie RSE : impression sur place ou uniquement à la demande en cas d'impression à la demande (zéro stock), téléchargement libre de tout ou partie des contenus, papier et emballage d'expédition recyclé, suivi du colis, accessibilité multi-device... .

Mme Siham NEUENSCHWANDER et M. Édouard MARTIN, groupe Koba

Voir la présentation.

Une solution pour un service et une production au client.

Koba²⁴ est une entreprise de 40 ans qui possède 320 collaborateurs et qui dans une logique écoresponsable réalise des prestations de :

- Agence de communication,
- Conception graphique,
- Impression à la demande,
- Routage.

²⁴ <http://www.koba.com/>



Koba travaille notamment pour Educatel (formation privée à distance), l'INA et pour l'organisme Santé publique France (résultant de la fusion de l'InVS, de l'Inpes et de l'Eprus)²⁵.

La qualité d'impression du numérique arrive désormais à la hauteur de la production Offset.

Les productions de l'impression à la demande sont plutôt réservées aux petits volumes d'impression mais avec une qualité élevée d'édition.

C'est le contraire pour l'offset.

En revanche le coût d'une édition numérique lui est souvent supérieur dans la mesure où ce type d'édition intègre la plupart du temps un service personnalisé au client.

Elle permet par ailleurs de gérer les campagnes avec des volumes imprévisibles dans le temps. Elle permet de se baser sur un niveau de stock peu élevé et de compléter à la demande.

Koba travaille également avec le ministère du Travail pour l'impression de la propagande dans le cadre des élections professionnelles. Une partie de la production est traitée en tout numérique selon les spécificités et quantités des documents à imprimer, permettant ainsi la flexibilité des process.

Question 1 : Quand arrêtons-nous le papier ?

DILA

En ce qui concerne la DILA, nous avons arrêté l'impression papier des Bulletins Officiels et du Journal Officiel.

La machine feuille et la rotative font néanmoins, tout considéré globalement, plus de tirages qu'avant mais sur d'autres types d'impressions.

La qualité de la production numérique est égale à celle de l'offset mais doit s'opérer sur des petits volumes.

En 2017, l'apparition de nanotechnologie va faire baisser le coût du numérique.

BPI

Le choix papier, mixte ou tout numérique dépend du type de document et de la cible. Il n'y a pas de bonne et de mauvaise solution comme nous l'avons constaté pendant nos débats.

²⁵ La logistique des supports de communication, associée aux campagnes de prévention, sollicite notre expertise technologique pour la mise en place de solutions innovantes. À ce titre, nous avons déployé une interface web dédiée aux demandes quotidiennes des organismes ciblés par Santé publique France.



L'impression à la demande et l'offset constituent des budgets comparables si on globalise l'ensemble des dépenses mais les clients POD sont plus ciblés et plus intéressés et donc plus durables dans le temps.

Le cas particulier de « l'usage mobile »

Il dépend du contenu que l'on souhaite lire en ligne ou pouvoir télécharger. Il existe une application spécifique pour mobile qui va aider l'utilisateur à aller trouver le paragraphe ou la phrase qu'il cherche dans un rapport donné.

En revanche le livre reste souvent le support privilégié par les auteurs-chercheurs pour des raisons de réutilisation anonyme des éléments fournis.

Globalement la tendance est bien à la dématérialisation pour des raisons de coûts mais d'une part cette tendance va prendre du temps et d'autre part, le mieux est pour l'instant de considérer que la meilleure des choses est d'avoir une réalisation éditoriale par type de support.

Question 2 : La gestion de contenu collaborative : une perte de pouvoir pour l'éditeur ?

La question est celle de la validation à l'issue de l'échange collaboratif.

Il y a également une notion de taille de la communauté qui entre en compte.

Effectivement une communauté de réflexion peut se mettre en place mais à condition de figer une version à un instant t qui sera validée avant de rentrer dans le workflow de production.

Le collaboratif n'est donc pas une perte de pouvoir dans la mesure où il y a validation ultérieure.

Exemple de Solon pour la DILA : pas de mode collaboratif mais la possibilité de soumettre un texte aux milliers de personnes déclarés dans l'application.

Question 3 : La Mutualisation une réponse à la sous-traitance ?

La mutualisation est plus envisagée à l'heure actuelle comme une réponse aux changements de technologies, avec la possibilité de bénéficier de retours d'expérience, ou de capitaliser sur des bonnes pratiques.

En revanche la ligne éditoriale est très difficile à mutualiser.

Il est envisageable aussi de mutualiser des infrastructures comme l'utilisation commune d'une librairie.

15h45 Restitution des ateliers en plénière

16h15 Conclusion :

Mme Véronique LEHIDEUX, Directrice-adjointe de la DILA

La conclusion sera rapide ; la journée a été dense et intense, riche de vos travaux.

Je n'aurais pas la prétention d'en faire une synthèse exhaustive, je vais donc plutôt essayer d'en résumer les lignes directrices, idées fortes que j'ai retenues de nos échanges.

- Concernant la mutation du papier vers le numérique et la valeur ajoutée du numérique : il existe une dualité ; il faut d'une part donner l'accès à l'information, à la connaissance au plus grand nombre (nous sommes dans une société de l'information), mais simultanément, le public doit faire face à une masse d'informations et à un flux tel qu'il lui est parfois impossible de s'y retrouver. Le travail d'éditorialisation dans l'univers numérique doit être accentué, c'est la notion de « curation de contenu » (évoquée notamment lors de la table ronde n°1 avec la présentation du site de la CNDP).

- Cette transformation passe par un travail :

- sur le contenu : il doit intégrer les attentes et les retours des citoyens voire même être conçu avec une dimension collaborative,
- sur la forme : il faudrait même parler des « formes » (tous les supports papier et numérique). Il existe par ailleurs plusieurs granularités de l'information : il s'agit de choisir les formats pour le temps court versus le temps long (l'article versus la revue) en ayant des croisements possibles. Les deux types de lecture se nourrissent l'un l'autre. Un équilibre entre le papier et le numérique doit être trouvé.

En même temps, il ne faut pas nier le lien entre le média et le contenu. Le média va fortement conditionner la forme et la tenue du message.

- Les services : ils sont à concevoir simultanément à la production de contenus. Ils intègrent désormais les API. L'objectif est de valoriser le contenu avec ces services (moteur de recherche, aide à la lecture, commercialisation...). Ils permettent aussi l'interaction citoyenne évoquée précédemment.

- L'innovation : il faut y penser en permanence pour ne pas se faire "distancer". Elle passe par l'Open Source, l'Open Content et le développement de communautés.

- Le modèle économique : une interrogation très forte a été exprimée. Sur le (ou les) modèle(s) économique(s) : faut-il un modèle gratuit avec un accès ouvert, un

modèle payant dans lequel on peut intégrer les notions de période d'exploitation avec une barrière mobile ; comment trouver le bon équilibre entre le gratuit et le payant ?

- Par ailleurs, pour être à l'état de l'art, il y a la nécessité d'investir dans le numérique en permanence, et ce dans un contexte économique contraint. Cela peut conduire à s'interroger sur une mutualisation possible.
- Importance des métadonnées : elles sont utiles pour la production et indispensables pour les services proposés. Prenons l'exemple cité ce matin, des métadonnées utilisées par l'expression citoyenne face aux lobbys. Elles aident aussi pour l'analyse des comportements de lecture (on parle d'ailleurs de plus en plus de trafic et non plus uniquement de nombre d'exemplaires). Il est important de travailler sur le parcours usager, l'ergonomie et la transversalité des contenus.
- Je souhaite enfin souligner l'impact du numérique sur les équipes internes, sur les modifications dans les manières de travailler (mutualisation, transversalité, partenariat, nouvelles compétences à acquérir). Cela prend aussi la forme d'un travail collaboratif et coopératif, notamment, avec les plateformes. C'est un sujet essentiel pour nos organisations.

L'objectif fixé pour cette journée, lorsque nous avons travaillé à sa conception, était de favoriser les échanges. Nous avons choisi d'innover avec les ateliers cet après-midi, qui ont permis de "rentrer dans le concret" et d'échanger encore plus. Il nous faut quitter le seul aspect événementiel des REP pour développer et cultiver notre réseau des éditeurs publics, pour mieux nous connaître.

Je vous propose donc de nous retrouver à la rentrée pour des petits-déjeuners, sous forme de nouveaux temps courts d'échange (compatibles avec vos agendas) afin de poursuivre les travaux engagés dans les ateliers.

De plus, pour les Rencontres 2017, nous souhaitons vous associer à la construction même du programme.

Merci à tous pour votre participation active.

Merci aux organisateurs.